

L'égalité
des genres,
on y croit!



Journée internationale des
DROITS des FEMMES PAGES 10 à 13
♦♦♦ 8 mars ♦♦♦ **CAHIER SPÉCIAL ***



Vol. 49 - N° 46 - 2,86 \$ + TPS

DOSSIER

SPECIAL :

À LIRE EN PAGE 3

**ÉLECTIONS
PROVINCIALES**

EN ATTENTE.



NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ.

Visitez-nous à notre nouvelle adresse :
1020, rue Front, Hearst, ON | 705-362-8898

**H&R
BLOCK**

59 ANS **SÉRIE F***
LES CAMIONS LES PLUS VENDUS AU CANADA

Ford LECOURSMOTORSALES

F-150 2024

Et si une offre sur le F-150 n'avait jamais été aussi attrayante que le F-150?

1-7 ET 20-31 MARS
SUR LES F-150 2024

OBTENEZ JUSQU'À
10 000 \$
DE RABAIS

8-19 MARS
SUR LES F-150 2024 ADMISSIBLES

FINANCEMENT À PARTIR DE
0 %

Hearst 705 362-4011
Kapusking 705 335-8553

**UN DUR
Ford
DE DUR**

www.lecoursmotorsales.ca

The Beer Store fermera sa succursale de Hearst

Par Renée-Pier Fontaine - IJL - Réseau.Presse - Le Nord

La nouvelle qui circulait sur les réseaux sociaux a été confirmée par le président de la section locale 12R24 de l'United Food and Commercial Workers, le syndicat qui représente les travailleurs de The Beer Store, John Nock, joint par téléphone.

Outre celle de Hearst, cinq autres succursales The Beer Store en Ontario vont fermer le 27 avril, portant le total des fermetures à 28 depuis juin dernier. Les magasins également concernés sont situés à Kitchener, London, Corunna et Erin. Environ 400 magasins resteront ouverts dans la province.

John Nock expliquait que l'entreprise The Beer Store passe toujours par lui pour annoncer les fermetures de succursales puisque ça touche ses membres. Selon lui, l'information doit être transmise aux employés de 8 à 10 semaines avant la fermeture. Toutefois, à Hearst, l'employé sur place n'avait aucune idée de cette éventuelle fermeture, lorsque rencontré mercredi matin.

M. Nock craint une hausse des prix et une réduction des options de retour des contenants. Il attribue ces fermetures à la décision du gouvernement de 2024 d'autoriser la vente de bière dans les

dépanneurs. « Ils peuvent fermer 110 magasins pour cette année, selon l'engagement qu'ils ont avec le gouvernement, mais dès l'an prochain, The Beer Store pourrait décider de fermer les 300 magasins restants », explique-t-il.

Il affirme également que plusieurs facteurs sont analysés par l'entreprise avant de prendre une décision de fermeture, notamment les pertes dans le volume de vente, le prix du loyer, l'entretien des bâtiments et les réparations à faire qui sont trop coûteuses.

Les employés ont le choix d'être relocalisés dans une autre succursale ou de prendre une indemnité de départ pour se trouver éventuellement un nouvel emploi. « Par exemple, lorsque la succursale de Geraldton a fermé ses portes, les employés pouvaient être relocalisés à Hearst, qui se situe à 200 km de leur habitation. C'était inconcevable pour eux de voyager

entre les deux, encore moins de vendre leur maison et déplacer leur famille vers une nouvelle ville », déplore M. Nock.

La nouvelle inquiète les organismes sans but lucratif locaux qui devront maintenant planifier et gérer la tenue d'événements avec boisson alcoolisée d'une autre façon. Les commandes requièrent un minimum de 20 caisses et l'arrivée de celle-ci varie. « Ce sera très difficile pour nous d'être en mesure de tenir un inventaire précis. Par exemple, s'il nous manquait quelques caisses d'une sorte en particulier, il était facile de simplement aller l'acheter », explique Manon Longval, membre légionnaire.

La question des contenants consignés est également soulignée. Selon les informations recueillies par le journaliste Mike Pearson de Metroland Media Groupe, le programme de consignation de l'Ontario, ou « Bag It Back », permet aux consommateurs de retourner leurs contenants vides dans les magasins The Beer Store, les dépanneurs LCBO, ou les points de vente de bouteilles vides.

Un porte-parole de The Beer Store

a précisé à M. Pearson que, en plus des retours dans les magasins The Beer Store, la province propose une carte pour localiser d'autres endroits où les contenants vides peuvent être retournés. Il a ajouté qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, selon un accord annoncé l'été dernier, les épiceries vendant de la bière devront accepter les retours de bouteilles vides si elles se trouvent à plus de cinq kilomètres d'un The Beer Store.

L'emplacement le plus près de Hearst sera désormais Kapuskasing. « Pour le moment, The Beer Store à Kapuskasing est encore sauf, j'espère pour nos membres qu'ils ne la fermeront pas également, mais je ne pourrais dire », confie le président du syndicat lorsqu'interrogé sur le sujet. Cet emplacement sera le seul sur des centaines de kilomètres sur la route 11.

The Beer Store affirme surveiller l'évolution du marché et prendre des décisions en conséquence. À la fin février, l'enseigne avait déjà fermé huit magasins en Ontario en 2025.

Explication sur le chlore dans l'eau potable municipale

Par Renée-Pier Fontaine - IJL - Réseau.Presse - Le Nord

La semaine dernière, le personnel municipal a procédé à une opération pour purger l'eau de certains secteurs de la ville, des photos et des informations circulaient sur les réseaux sociaux pour expliquer ce qui était arrivé.

Le directeur des travaux publics et du service d'ingénierie, Luc Léonard, renchérit ces informations. « Il y a eu un bris dans l'équipement qui dose le chlore pour assurer la désinfection de l'eau, causant ainsi une surdose. L'usine est équipée d'instruments

qui mesurent, entre autres, la quantité de chlore utilisée lors du traitement et au dernier point avant que l'eau potable ne soit envoyée dans les aqueducs municipaux. La surdose a eu lieu à ce dernier point », exprime-t-il par courriel.

Il peut être difficile de bien comprendre le système de traitement des eaux sans avoir visité les installations, selon M. Léonard. Il poursuit toutefois ses explications : « L'usine est munie d'un système de circuits logiques programmables qui a détecté la surdose et, par conséquent, a arrêté l'usine et a déclenché l'alarme. »

Par la suite, les opérateurs ont noté qu'un faible volume avec une surdose de chlore s'est échappé dans les aqueducs municipaux et ils ont effectué des vérifications locales pour déterminer la répartition de cette surdose. « Deux bornes-fontaines ont été activées afin de purger le système jusqu'à ce que les valeurs soient normales. Les agences provinciales ont été avisées de la surdose et des mesures ont été prises pour réduire les chloramines en dessous du seuil provincial. Par précaution, l'hôpital et le centre de garde ont été avisés de la surdose. »

Selon les informations disponibles sur le site du gouvernement canadien, les chloramines sont utilisées comme désinfectants dans l'eau potable. Elles sont formées en mélangeant du chlore et de

l'ammoniac dans les usines de traitement de l'eau. À des concentrations normales, elles n'ont pas d'effet connu sur la santé, et bien que des sous-produits de désinfection puissent se former, leurs risques sont considérés comme bien inférieurs à ceux d'une eau non désinfectée.

Malgré le fait que les chloramines puissent affecter le goût et l'odeur de l'eau, cela ne représente pas un risque pour la santé. Santé Canada n'a pas jugé nécessaire d'émettre une recommandation sur leur concentration dans l'eau potable, car elles ne posent pas de problème sanitaire, mais les autorités locales suivent leur gestion pour assurer une désinfection adéquate.

Selon le site web de la Municipalité : « Si vous expérimentez un problème d'eau (pas d'eau, eau de façon intermittente, décoloration de l'eau, etc.), appelez un plombier immédiatement. Celui-ci identifiera la cause et l'emplacement du problème. Si le problème provient d'un blocage dans le service municipal, communiquez avec le personnel immédiatement en composant le 705 362-4341 en tout temps. »

NORTHERN MONUMENTS DU NORD

Immortalisez vos
êtres aimés !

Pour une vaste gamme
de monuments et les
compétences nécessaires
pour les personnaliser,
voyez votre expert.

Tél. : 705 372-5452 • Téléc. : 705 372-1321
Consultation gratuite à domicile

Mushkegowuk-Baie James sans député jusqu'au recomptage des votes le 17 mars prochain

Par Renée-Pier Fontaine - IJL - Réseau.Presse - Le Nord

Avant même la journée officielle de l'élection provinciale du jeudi 27 février, on savait qu'il s'agissait d'une course à deux entre le candidat sortant néodémocrate, Guy Bourgouin, et celui-ci du Parti progressiste-conservateur, Dave Plourde. La course s'annonçait serrée et on savait que la soirée allait être longue avant de connaître le vainqueur.

Un peu avant minuit, Dave Plourde semblait en excellente position avec 101 votes de plus que le député néodémocrate qui cherchait à se faire élire pour une troisième fois consécutive, mais deux boîtes restaient à être comptabilisées. Une fois passé minuit et les pôles complètement dévoilés, Guy Bourgouin sortait gagnant avec seulement quatre votes de plus.

Élections Ontario n'a jamais officialisé le résultat de l'élection du comté de Mushkegowuk-Baie James ainsi que sept autres comtés de la province. Les avocats du NPD et des progressistes-conservateurs ont rendez-vous devant un juge le lundi 17 mars prochain pour procéder aux recomptages et officialiser le gagnant.

Huit votes de plus

Avec un taux de participation de 42,35 % des 18 755 électeurs inscrits de la région, les résultats non-officiels du lendemain des élections donnaient une avance de seulement quatre votes pour M. Bourgouin. Dans le système électoral tant provincial que fédéral, il existe une législation qui encadre le processus du début à la fin. L'article 67 de la loi stipule qu'à la fin de la compilation officielle ou des audiences tenues dans le cas d'enveloppes ou de relevés manquants, le directeur du scrutin déclare immédiatement élu le candidat qui a reçu le plus grand nombre de suffrages.

Par contre, l'article mentionne que : « (2) Si la différence entre le nombre de suffrages exprimés en faveur du candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et du candidat qui s'est classé deuxième est de moins de 25, le directeur du scrutin demande, par voie de requête, un dépouillement judiciaire aux termes de l'article 71. 1998, chap. 9, art. 37.

Le communiqué de presse du 4 mars d'Élections Ontario annonçant que les résultats officiels sont maintenant disponibles, portait également un paragraphe au sujet du recomptage juridique : « La compilation officielle dans les circonscriptions électorales de Mississauga-Erin Mills et de Mushkegowuk-Baie James a confirmé des marges de victoire inférieures à 25 suffrages. Par conséquent, aux termes de la Loi électorale, les directeurs du scrutin demandent, par voie de requête, un dépouillement judiciaire dans ces circonscriptions. »

Entre temps, en milieu de semaine, le rapport du total des votes de la tabulation officielle de l'Élection générale provinciale de 2025 a été publié sur le site d'Élections Ontario. Guy Bourgouin ne possédait plus une avance de quatre votes, mais plutôt de huit votes.

Résultats élections provinciales

Parti	2022	diss.	2025
Progressiste-conservateurs	76	67	80
Nouveau Parti démocratique	40	38	27
Libéral	7	7	14
Vert	1	1	2
Indépendant	0	6	1

« La compilation officielle dans les circonscriptions électorales de Mississauga— Erin Mills et de Mushkegowuk—Baie James a confirmé des marges de victoire inférieures à 25 suffrages. Par conséquent, aux termes de la Loi électorale, les directeurs du scrutin demandent, par voie de requête, un dépouillement judiciaire dans ces circonscriptions. Le DGE a ordonné la publication prochaine dans la Gazette de l'Ontario d'un avis comportant le nom des candidats élus députés provinciaux, » pouvait-on lire dans le communiqué du directeur général des élections de l'Ontario, Greg Essensa.

Autres partis

Le Parti libéral, représenté par Kyle Allen, originaire de Moonbeam, mais ne demeurant plus dans le comté, a obtenu un maigre 613 votes, dont 220 provenant des boîtes de la ville de Hearst. Catherine Jones était la représentante du Parti vert ; elle est allée chercher 114 votes.

	Bourgouin	Plourde
9 communautés autochtones	260	76
Hearst	982	793
Val Rita-Harty	82	96
Opasatika	44	42
Mattice-Val Côté	146	76
Kapusking	1732	1927
Moonbeam	135	225
Smooth Rock Falls	157	251
Fauquier	72	116
TOTAL	3610	3602

Nord ontarien

France Gélinas a conservé la circonscription de Nickel Belt avec 48,4 % des voix, une victoire qui se veut convaincante. Il s'agit d'un sixième mandat pour la députée qui a agi comme critique des dossiers de la santé au cours de son dernier mandat.

Même chose pour Lise Vaugeois dans le comté de Thunder Bay-Supérieur-Nord. La néodémocrate conserve son siège avec 40,9 % des votes, suivie du candidat PC Rick Dumas avec 33,8 %. Jonh Vanthof du NPD a aussi été réélu dans Timiskaming-Cochrane. Toujours pour le NPD, Jamie West dans Sudbury l'a emporté avec 2571 d'avance sur le candidat de Doug Ford.

Le comté du Kiiwetinoong est demeuré aux mains néodémocrates avec le député Sol Mamakawa. Une autre victoire écrasante pour le NPD avec 3512 votes contre 1438 pour les progressistes-conservateurs, 409 pour les libéraux.

Du côté des progressistes-conservateurs, ont été réélus Greg Rickford dans Kenora-Rainy River, Kevin Holland pour le comté de Thunder Bay-Atikokan et Georges Pirie à Timmins. Pour Sault Ste. Marie, Chris Scott a terminé premier avec 43,1 % des votes, suivi de Lisa Vezeau-Allen du NPD avec 42,7 %.

Le parti progressiste-conservateur a réussi à mettre la main sur le comté d'Algoma-Manitoulin, détenu auparavant par Micheal Mantha qui siégeait comme indépendant.

JOURNAL LE NORD

ÉQUIPE

Steve Mc Innis, directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca

Manon Longval, ventes
vente@hearstmedias.ca

Lignes agates marketing, ventes nationales
anne@lignesagates.com 1 866 411-7487

Renée-Pier Fontaine, journaliste
rfontaine@hearstmedias.ca

Kristophe Bédard, journaliste
Nderly Dione, journaliste pigiste

Guy Morin, journaliste sportif
guymorin72@gmail.com

Gilles Péloquin, journaliste sportif
gpelo1951@hotmail.com

Maurice Lepage, maquettiste/graphiste
pub@hearstmedias.ca

Annabelle Grondin, réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Julie Pelletier, comptabilité
jpelletier@hearstmedias.ca

Francine Lacroix, employée de soutien
flacroix@hearstmedias.ca

Anouck Guay, webmestre
web@hearstmedias.ca

Claire Forcier, réviseuse bénévole

Marc Bédard, chroniqueur

Serge Morissette, chroniqueur

Site web : lenord.ca

Facebook : C'INN à Hearst

Journal Le Nord

1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) P0L 1N0
705 372-1011



Le Nord est géré par les Médias de l'épinette noire

Les Médias de l'épinette noire est un organisme sans but lucratif gérant le journal Le Nord, la radio C'INN 91.1 et leurs plateformes web, appuyé par un conseil d'administration.

Gérard Payeur, président

Suzanne Dallaire Côté, vice-présidente

Lise Camiré Laflamme, trésorière

Paul Baril, administrateur

Julie Charbonneau, administratrice

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement canadien, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques servant à nos activités d'édition.



Notez que le journal Le Nord utilise l'orthographe rectifiée et le programme Antidote 10.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

Communiquez avec l'équipe par téléphone ou passez nous voir au bureau lors des heures d'accueil, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous sommes fermés les samedis et dimanches.

réseau presse
médias professionnels de l'info locale

FIER MEMBRE

Le Nord est publié depuis mars 1976.

Il est passé aux mains des Médias de l'épinette noire en mai 2016.

ISSN 1199-0805



Canada

La Francophonie et l'appui aux langues autochtones

En ce mois de la Francophonie, le pays est appelé à souligner la place du français et des francophones. Cette célébration doit toutefois être liée à un soutien aux peuples autochtones, pour ne pas oublier que la présence continue du français au Canada est attribuable en partie à la destruction des langues autochtones.

L'effet des politiques d'éducation

Pendant 160 ans, le gouvernement canadien et plusieurs églises chrétiennes ont mené un projet d'assimilation culturelle et linguistique à l'endroit des peuples autochtones. Ils ont forcé environ 150 000 enfants à vivre, étudier et travailler en anglais ou en français.

Des conditions similaires existaient dans les externats (ou écoles de jour), où régnaient les mêmes enseignements racistes et dégradants et les mêmes interdictions de parler les langues autochtones. Hors du Québec, là où des francophones géraient les écoles ou enseignaient aux enfants en anglais, les adultes pouvaient parler français et continuer de vivre en français. Une énorme masse de documents atteste que les catholiques francophones travaillaient la plupart du temps en français.

Les enfants les entendaient donc se parler en français et pouvaient apprendre quelques mots de la langue... surtout ceux qui les dénigraient (on m'a ainsi souvent parlé de l'impact négatif du mot « sauvage »).

Au-delà des pensionnats, les autorités politiques, religieuses et sociales ont également mené une attaque en règle contre les langues et les cultures autochtones. Les économies autochtones ont été décimées, notamment par l'occupation et l'exploitation des terres par les Européens, par la mise en place du système de laissez-passer et par la pratique systématique de destruction des efforts de développement économique au niveau communautaire. Sans oublier les épidémies. Pour avoir la possibilité de participer à la société dominante, là où il n'y avait pas de pensionnats ou d'externats, les enfants autochtones devaient aller à l'école hors des réserves. Il leur était donc impossible de recevoir une éducation dans leur langue qui serait reconnue par la société dominante. Cette possibilité est en fait très récente.

Assimilation et génocide

Cela dit, le terme « assimilation » ne suffit pas pour parler de ces politiques d'éducation. Il serait trop facile de mettre côte à côte les politiques à l'endroit des peuples autochtones et celles à l'endroit des communautés issues de l'immigration européenne – canadienne-française, françaises, belges, certes, mais également d'Europe centrale et de l'Est, visées par la même politique d'éducation en anglais.

Il est question ici de génocide. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a parlé de « génocide culturel » pour nommer la logique des pensionnats et leurs conséquences sur les peuples autochtones.

Toutefois, nous devons voir les pensionnats comme une seule institution aux côtés des autres : les externats, les écoles mixtes, le système de laissez-passer, la Loi sur les Indiens, l'interdiction des pratiques spirituelles et culturelles, la destruction des économies, l'emprisonnement et la criminalisation, les déplacements forcés...

Langues officielles et langues autochtones

L'assimilation linguistique est ainsi l'une des composantes du génocide des peuples autochtones qui continue aujourd'hui, bien au-delà de la culture. Les langues autochtones ne sont pas « en danger », elles ne « disparaissent » pas : elles ont été longtemps attaquées directement, suivant l'objectif de les faire

disparaître avec les peuples autochtones.

Aujourd'hui, le manque d'un appui sérieux à leur développement limite les moyens pour contrer leur destruction et solidifier leur transmission.

Un déséquilibre important existe entre l'appui au français en situation minoritaire, et l'appui aux langues autochtones. Si les sommes d'argent peuvent paraître comparables, il faut se rappeler que le soutien à l'éducation en français s'ajoute aux budgets provinciaux, tandis que le gouvernement fédéral finance entièrement les écoles dans les réserves.

Plus grave encore, ces écoles sont sous-financées et plusieurs ont besoin de rénovations importantes, et les gouvernements dépensent moins pour les enfants autochtones que pour les enfants qui vivent hors des réserves.

Solidarité et politiques linguistiques

Nous avons certes appris à reconnaître « la présence et l'apport millénaire des peuples autochtones sur le continent nord-américain ». Après tout, les langues autochtones font partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, mais surtout des peuples autochtones eux-mêmes. Par la manière dont elles nomment, décrivent et présentent l'environnement non humain, elles permettent de sortir des relations coloniales avec les territoires occupés par le Canada.

Toutefois, entre une reconnaissance, un rappel symbolique et un appui, voire une véritable solidarité, assez de pas ont été faits : il est plutôt temps de se mettre en marche et de commencer le travail.

Un véritable soutien aux langues autochtones commence évidemment par la création de relations, de liens plus serrés et de solidarités entre les groupes minorisés au niveau linguistique.

Ce soutien doit servir les objectifs déjà décidés et partagés par les peuples autochtones, et avoir lieu dans le respect de leur souveraineté en tant que peuples.

Après tout, de nombreuses initiatives existent déjà : rassemblements de gardiens et gardiennes des langues, forums en milieu urbain, sommets internationaux, écoles d'immersion et maints projets de revitalisation au niveau des communautés, dont les programmes de mentorat ainsi que la Décennie internationale des langues autochtones.

Ainsi, la création de politiques linguistiques communautaires qui incluent explicitement une solidarité avec les peuples autochtones du territoire de chaque communauté francophone permettrait de contribuer à la défense des droits des peuples autochtones, qui incluent les droits linguistiques. Aussi d'envisager ce que pourraient signifier des réparations de la part des francophones.

Bref, nous devons repenser les langues officielles. Celles-ci ont été, et demeurent, des langues de colonisation. Les penser en isolement des langues autochtones, c'est continuer les aspects linguistiques du colonialisme.

Jérôme Melançon,
chroniqueur – Francopresse

**Vous avez une opinion à partager
ou un sujet à faire découvrir ?**

Vous avez tout simplement à nous envoyer un courriel à info@hearstmedias.ca ou vous pouvez passer en discuter avec Steve Mc Innis!

* Une lettre à l'éditeur ou un éditorial sont sujets à approbation avant publication.

Pas de routes d'accès avant 2040 pour le projet du Cercle de Feu?

Par Kristophe Bédard

Les ambitieux projets de développement du site minier de l'Arche de Feu dans le nord-ouest de l'Ontario, une région riche en ressources convoitées pour leur potentiel économique, rencontrent d'importants retards. Malgré les promesses du gouvernement progressiste-conservateur d'accélérer la construction des routes vers le site, les estimations actuelles indiquent que le dernier tronçon de routes d'accès ne sera probablement pas terminé avant 2035-2040.

L'Arche de Feu, située dans les terres basses de la baie James, est un site crucial pour l'extraction de minéraux, en particulier la chromite, essentielle pour la production d'acier inoxydable. Ce projet suscite un grand intérêt, vanté comme un élément clé de l'avenir économique de l'Ontario et de ses relations avec les États-Unis, avec des projets visant à utiliser ces routes pour établir une sorte de « Forteresse Am-Can ». Toutefois, le chemin vers cette vision s'avère beaucoup plus compliqué et long que prévu.

Bien que le gouvernement provincial ait confié la direction des évaluations environnementales (EE) des routes d'accès aux communautés autochtones de Marten Falls et de Webequie, les progrès ont été plus lents que prévu. Lors de la conférence de l'Association des prospecteurs et des développeurs du Canada (PDAC) à Toronto, le 2 mars 2025, les responsables des deux Premières Nations et leurs consultants ont présenté l'avancement des travaux sur les trois routes d'accès essentielles qui relieront l'Arche de Feu à l'autoroute Transcanadienne.

À ce jour, deux des trois routes sont presque terminées en ce qui concerne les évaluations environnementales, mais la troisième est encore à plusieurs années de la présentation de rapports préliminaires. La première route, qui s'étend sur 190 kilomètres de la Première Nation Aroland à Marten Falls, est entrée dans sa dernière phase d'évaluation. Les rapports préliminaires des évaluations environnementales et des évaluations d'impact ont été présentés aux communautés des Premières Nations le 18 février 2025 et seront ouverts à une période de commentaires publics de 60 jours avant

d'être finalisés. Une fois les évaluations finales terminées, la construction pourrait commencer dès l'automne ou l'hiver 2025, sous réserve de l'approbation des gouvernements.

La deuxième route, un itinéraire de 107 kilomètres reliant l'aéroport de Webequie au site de l'Arche de Feu, est également sur le point de débiter sa phase de consultation. Cependant, des retards importants sont attendus pour le dernier tronçon, le plus complexe — le « Northern Road Link » — qui reliera Marten Falls directement au site de l'Arche de Feu. Les évaluations environnementales pour ce tronçon accusent un retard de trois ans par rapport aux deux autres, et les rapports préliminaires devraient être prêts d'ici 2029 ou 2030. La construction du Northern Road Link, qui devrait prendre jusqu'à une décennie, pourrait repousser l'achèvement complet du système routier dans les années 2030, voire jusqu'en 2040.

Les défis vont bien au-delà de la logistique et de l'ingénierie. Le leadership autochtone, à travers l'implication des Premières Nations de Marten Falls et de Webequie, a insisté sur le fait que les évaluations environnementales doivent être rigoureuses, en intégrant les savoirs traditionnels afin de protéger les zones écologiquement et culturellement sensibles. Michael Fox, consultant pour Webequie, a souligné que cette approche dirigée par les Autochtones rend les études bien plus exhaustives et coûteuses que les projets précédents dans la région. Selon Fox, les itinéraires ont été soigneusement tracés pour éviter les terres sacrées, avec les conseils des aînés de la communauté.

Cependant, le projet ne se poursuit pas sans une surveillance interne et



Le chef de Marten Falls, Bruce Achneepineskum, à gauche, et les consultants Qasim Saddique et Michael Fox répondent aux questions sur les routes d'accès au Cercle de feu lors de la conférence de l'ACPE à Toronto le 2 mars 2025. Photo : Alan S. Hale / The Trillium

externe considérable. Bien que Marten Falls et Webequie soient activement impliquées dans le processus d'évaluation environnementale, l'approbation finale de ces communautés reste incertaine. Après que la province ait approuvé les plans de construction, les communautés concernées devront prendre une décision officielle sur le consentement.

Le chef de Marten Falls, Bruce Achneepineskum, a exprimé sa confiance dans le fait que sa communauté approuvera la route d'accès, citant les avantages potentiels pour le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie.

Cependant, la situation reste plus complexe dans d'autres Premières Nations, notamment à Neskantaga, où les dirigeants ont exprimé des préoccupations concernant l'impact environnemental de ces grands projets.

De plus, l'ainé Ed Sackaney, lors de la prière d'ouverture à la séance d'information du PDAC, a critiqué le discours du gouvernement ontarien autour de l'Arche de Feu, soulignant la nécessité d'une inclusion de toutes les Premières

Nations locales dans la prise de décision concernant les routes d'accès.

Cette incertitude quant au consentement des Premières Nations locales souligne un problème plus large : celui de concilier développement économique et préservation des droits territoriaux et du patrimoine culturel des Autochtones. Alors que le processus continue, il est clair que même si des progrès sont réalisés sur les routes d'accès de l'Arche de Feu, la réalisation complète de ce projet sera un parcours bien plus long que prévu — un parcours qui pourrait ne pas aboutir avant bien après la prochaine décennie.

La construction de ces routes d'accès ne concerne pas seulement la construction d'infrastructures, il faut aussi naviguer dans des paysages politiques, culturels et environnementaux complexes. Alors que les communautés autochtones continuent d'affirmer leur autorité dans ce processus, le résultat façonnera non seulement l'avenir de l'Arche de Feu, mais aussi les relations futures entre les peuples autochtones et le gouvernement provincial.



- Construction résidentielle et commerciale
- Rénovations
- Contracteur général
- Fondations
- Toitures




POUR NOUS CONTACTER :
 (705) 373-2733 | (705) 372-5444
constructionaulac@gmail.com



www.aulacconstruction.com

LES ENTREVUES DE L'INFO SOUS LA LOUPE
 SONT DISPONIBLES EN TOUT TEMPS AU
[CINN911.COM/PODCASTS](https://cinn911.com/podcasts)

PPO en bref : manœuvres dangereuses, facultés affaiblies, violence, drogue et accident

Par Renée-Pier Fontaine

Samedi dernier, à 3 h du matin, un agent de la Police provinciale de l'Ontario du district de la Baie James effectuait une patrouille routière à Kapuskasing lorsqu'il a vu une camionnette sortir du stationnement d'une station-service pour s'engager sur le chemin Government tout en faisant dériver son véhicule. Le véhicule a ensuite traversé les deux voies en effectuant une rotation complète de 360 degrés au milieu de la chaussée.

La police a arrêté le véhicule un peu plus loin. Par conséquent, un jeune homme de 18 ans de Kapuskasing a été accusé de ce qui suit : conduite d'un véhicule à moteur -exécution d'une cascade -faire tourner intentionnellement le véhicule ou le faire tourner en rond sans en garder le contrôle.

Le permis de conduire de l'accusé a été suspendu pour 30 jours et le véhicule a été saisi pendant 14 jours. L'accusé doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 24 juin 2025 à Kapuskasing.

Facultés affaiblies par la drogue

La Police provinciale de l'Ontario (PPO) du détachement de la Baie James a répondu à un appel 911 concernant un conducteur soupçonné d'avoir les facultés affaiblies à Kapuskasing le 22 février. Les agents ont repéré le véhicule sur le chemin Government et ont procédé à un contrôle routier.

Après enquête, ils ont déterminé que le conducteur avait consommé une substance intoxicante et l'ont mis en état d'arrestation. L'individu a été transporté au détachement de la Police provinciale de Cochrane pour subir d'autres tests. En conséquence, une femme de 20 ans, de Hearst, a été accusée de conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

L'accusée a été remise en liberté et doit comparaître devant la Cour de

justice de l'Ontario le 17 mars 2025 à Kapuskasing. De plus, elle s'est vu imposer une suspension administrative du permis de conduire de 90 jours.

Perturbation familiale et facultés affaiblies

Les agents de la PPO et les Services médicaux d'urgence (SMU) du district de Cochrane ont répondu à un signalement de violence entre partenaires intimes à Kapuskasing le 20 février au matin.

Les policiers ont arrêté un individu sur les lieux après avoir déterminé qu'il avait agressé son partenaire en le saisissant par le cou. Une enquête plus approfondie a révélé que l'accusé avait conduit un véhicule peu avant l'arrivée de la police. L'individu a été transporté au détachement de la PPO de Kapuskasing pour subir des tests supplémentaires.

Par conséquent, un homme de 25 ans de Kapuskasing a été accusé d'avoir conduit un véhicule avec des facultés affaiblies par l'alcool, voies de fait causant des lésions corporelles sur un conjoint ainsi que méfait, destruction ou endommagement de biens.

En raison de la nature intime de l'incident, le nom de l'accusé ne sera pas divulgué afin de protéger l'identité de la victime.

L'accusé a été libéré et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario à Kapuskasing en avril 2025. Une suspension administrative du permis de conduire de 90 jours a été prononcée et le véhicule a été saisi pendant sept jours.

Cocaïne

Un contrôle routier sur la route 11 a conduit à la saisie de cocaïne, d'argent, d'une arme prohibée et à l'arrestation de trois personnes.

Un véhicule a été intercepté par les policiers à Smooth Rock Falls. Au cours de l'interception, les agents ont vu trois occupants et un sac de

cocaïne présumée à la vue de tous. Les trois personnes ont été arrêtées pour possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic. Une fouille ultérieure a permis de saisir un couteau à cran d'arrêt interdit, environ 10 000 \$ en monnaie canadienne et de la cocaïne dont la valeur marchande est estimée à 4 000 \$.

Une enquête plus poussée a révélé que l'un des passagers -à qui il était interdit de conduire -avait pris le volant peu de temps avant l'interpellation. De plus, le conducteur au moment du contrôle routier présentait des signes d'intoxication et a été transporté au détachement de la PPO de Kapuskasing pour y subir des tests supplémentaires.

À la suite de l'enquête, un homme de 49 ans, de Cache Bay, a été accusé de conduite d'un véhicule interdite par le Code criminel, possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic, possession de produits de la criminalité de plus de 5 000 \$ et défaut de se conformer à une ordonnance de probation.

L'accusé demeure en détention et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 31 mars 2025, à Kapuskasing.

Une femme de 29 ans de Timmins a été accusée de conduite avec facultés affaiblies par la drogue et possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic.

L'accusée a été remise en liberté et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 31 mars 2025

à Kapuskasing. En outre, l'accusé s'est vu infliger une suspension administrative du permis de conduire de 90 jours, et le véhicule a été saisi pendant 45 jours.

Une femme de 41 ans, de Constance Lake, fait face aux accusations suivantes : possession d'une substance de cocaïne dans le but d'en faire le trafic et possession d'un dispositif prohibé, soit un couteau à cran d'arrêt.

L'accusée a été remise en liberté et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 31 mars 2025 à Kapuskasing.

Facultés affaiblies

La première mise à jour sur l'enquête de la collision ayant eu lieu à Mattice-Val Côté le 31 décembre dernier a été publiée. La Police provinciale de l'Ontario du détachement de la Baie James a porté des accusations dans le cadre d'une grave collision impliquant un seul véhicule motorisé de neige (VMS) à Mattice, dont le conducteur a subi des blessures qui changeront le cours de sa vie.

Le conducteur, un homme de 22 ans de Mattice, a été accusé de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, défaut de porter un casque approprié et conduite d'un véhicule à moteur sans permis valide.

L'accusé doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 28 mai 2025 à Hearst. En outre, l'accusé s'est vu infliger une suspension administrative du permis de conduire de 90 jours.

Marc-Alain Bégin prend la direction des parcs et loisirs de Hearst

Par Kristophe Bédard

Marc-Alain Bégin a officiellement débuté ses fonctions en tant que directeur général des parcs et loisirs de la région de Hearst le 3 mars 2025. Ayant grandi dans la communauté, il souligne son attachement au domaine des loisirs, en particulier au hockey, et exprime son enthousiasme à l'idée de contribuer à l'amélioration des services offerts.

Parmi les priorités de son mandat, il mentionne l'importance de maintenir des infrastructures de qualité, notamment à l'aréna et dans les parcs. Il prévoit collaborer étroitement avec les conseillers municipaux et les équipes en place afin de développer de nouvelles initiatives et d'améliorer l'offre de loisirs pour les résidents.

Concernant l'avenir du secteur, M. Bégin souligne le potentiel des espaces verts, comme le parc Astor, où diverses activités pourraient

être mises en valeur. Il insiste également sur l'importance de l'entretien des installations et de la recherche de solutions pour assurer leur pérennité.

Le nouveau directeur mentionne également le besoin constant de soutien dans le secteur des loisirs, notamment en ce qui concerne l'entretien et l'amélioration des infrastructures. Il se dit prêt à relever ces défis et apporter des idées novatrices pour répondre aux besoins de la communauté.



KANNIKA KENNELS

Marc Audette

Cell 705 372-5299 après 18 h
Facebook Kannika Kennels

800 route 11 Est
Hallébourg, ON

HÉBERGEMENT - Intérieur et extérieur
PLANCHER CHAUFFÉ

La face cachée du racisme dans le Nord de l'Ontario

Par Ndery Dione

Selon certaines personnes, le racisme demeure une réalité illusoire qui traverse les institutions, même dans des environnements supposément inclusifs comme les établissements d'enseignement supérieur. Deux étudiants africains ont accepté de partager leur expérience, marquée par la discrimination, l'abus de confiance et plus précisément le racisme institutionnel qu'ils ont ressentis dans le Nord de l'Ontario. Leurs témoignages révèlent un système où les étudiants noirs semblent confrontés à des obstacles invisibles que leurs camarades blancs ne rencontrent pas.

Arrivé il y a deux ans, un étudiant africain pensait avoir trouvé un cadre propice à sa formation et à son avenir professionnel. Cependant, son parcours a été jalonné d'expériences qu'il qualifie d'injustes et discriminatoires.

Dès le début de son programme d'études, il a constaté un écart entre les promesses faites lors de son inscription et la réalité sur le terrain. L'offre d'admission ne mentionnait pas l'exigence d'un bilinguisme parfait, un critère qui ne lui a été imposé qu'au moment de commencer ses stages. Malgré cela, il a validé sans difficulté son premier stage, prouvant ainsi qu'il était capable de communiquer en anglais et de remplir ses fonctions. Les difficultés ont commencé lorsqu'on lui a attribué un second stage dans une autre ville. À sa grande surprise, son nouvel encadreur lui a annoncé immédiatement qu'il échouerait son stage, sans même lui laisser la chance de faire ses preuves. L'étudiant est

convaincu que cette attitude était motivée par sa couleur de peau, et non par son niveau d'anglais. Il explique que, bien qu'il puisse lire, écrire et communiquer en anglais, il a été traité différemment des autres stagiaires.

Le verdict est tombé après son évaluation : il n'a pas obtenu la moyenne requise et s'est vu contraint d'arrêter son programme sous prétexte qu'il n'était pas bilingue. Pour lui, cet échec n'était pas une question de compétences linguistiques, mais bien un acte de discrimination raciale.

Ce qui l'a le plus marqué, c'est d'apprendre que d'autres étudiants noirs avaient subi le même traitement de la part de son encadreur. Selon plusieurs témoignages, cette personne a l'habitude de défavoriser les stagiaires noirs, indépendamment de leur maîtrise de l'anglais.

Face à cette situation, l'étudiant s'est tourné vers la directrice de son programme pour obtenir du sou-

ten. Malheureusement, sa plainte n'a reçu aucune attention. Il affirme que la responsable a fait preuve d'indifférence totale et n'a jamais pris la peine d'intervenir pour défendre ses droits.

Une autre étudiante africaine, installée à Hearst depuis plus de deux ans, a vécu une expérience similaire. Selon elle, le racisme dans son établissement est plus subtil, mais tout aussi subversif.

Elle dénonce d'abord un abus de confiance de la part de son institution académique. Lorsqu'elle était encore dans son pays d'origine, l'offre d'admission qu'elle a reçue lui garantissait un parcours accessible et adapté à ses compétences. Cependant, une fois qu'elle fut arrivée à la fin de son programme, les exigences ont changé de manière instantanée. Tout comme son compatriote, elle s'est retrouvée confrontée à une obligation de bilinguisme qui n'existait pas au départ.

Mais au-delà de cet abus de confiance, c'est la discrimination et le racisme institutionnel qui l'ont profondément marquée. Elle affirme que sa responsable de programme ne l'a jamais traitée de la même manière que ses camarades blancs. À plusieurs reprises, lorsqu'elle a rencontré des difficultés, elle n'a reçu aucun soutien. Contrairement aux étudiants blancs, qui bénéficient d'un accom-

pagnement rapide et efficace, elle devait constamment se battre pour obtenir de l'aide.

L'étudiante souligne également que son domaine d'études est stratégique et que les dirigeants de l'établissement semblent vouloir le réserver aux étudiants blancs. Ce constat est renforcé par le fait que les rares étudiants noirs de son programme sont systématiquement confrontés à des difficultés supplémentaires, comme si on cherchait à les décourager.

Lorsqu'elle a entamé ses stages, elle a remarqué une autre forme de discrimination. Alors que ses camarades blancs recevaient des solutions adaptées à leurs problèmes, elle se voyait régulièrement pousser à l'abandon. Plutôt que de lui offrir des alternatives pour réussir, sa responsable de programme l'encourageait à quitter son cursus. Les témoignages de ces deux étudiants illustrent une réalité préoccupante : le racisme peut s'infiltrer jusque dans les institutions éducatives, souvent sous des formes fallacieuses. Que ce soit par l'imposition soudaine de nouvelles exigences, le manque de soutien, la discrimination flagrante ou le racisme, ces étudiants ont vécu une expérience marquée par des injustices systématiques.

Début des travaux à l'École publique Passeport Jeunesse

Par Ndery Dione

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) a annoncé le début des rénovations à l'École publique Passeport Jeunesse. La première phase des travaux, qui porte sur l'amélioration de l'aménagement intérieur de l'école, a commencé cette semaine.

Le 7 juin dernier, l'honorable M. Pirie, député de la circonscription de Timmins, a annoncé un financement provincial de 7 millions de dollars pour l'agrandissement de l'école. Cette initiative vise à mieux répondre aux besoins des élèves du palier secondaire qui avait ses locaux dans le bâtiment de l'Université de Hearst, de l'autre côté de la rue.

Selon le communiqué de presse, la première phase des rénovations in-

clut la création de nouvelles salles de classe, dont une salle STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques). Cet espace polyvalent est conçu pour favoriser l'innovation et l'apprentissage interdisciplinaire. « Le CSPNE, en collaboration avec le personnel de l'École publique Passeport Jeunesse, veille à ce que la sécurité des élèves soit une priorité tout au long de la période de construction », explique la responsable des

communications, Kiana Raymond. De son côté, la directrice de l'école, Isabelle Boucher, a manifesté sa satisfaction par rapport au projet : « Le personnel de l'École publique Passeport Jeunesse fait preuve d'une grande ouverture et de flexibilité. Nous appliquons une approche de croissance continue avec nos élèves et adoptons la même mentalité au sein de notre équipe, qui est enthousiaste à l'idée de soutenir une communauté scolaire en pleine expansion. »

Le CSPNE a également exprimé sa

gratitude envers le gouvernement provincial et le ministère de l'Éducation pour ce financement crucial, qui contribuera à améliorer l'environnement d'apprentissage et à soutenir la réussite des élèves.

La deuxième phase des travaux, prévue ultérieurement, vise à améliorer davantage l'expérience scolaire des élèves. À l'occasion de son 15^e anniversaire, l'École publique Passeport Jeunesse amorcera cette nouvelle étape marquante de son développement, avec d'autres annonces à venir.



Connexions
FÉMININES

LUNDI • 18H
DIMANCHE • 19H

GINNOLL

Le 6 mars est la
Journée nationale du dentiste

Saviez-vous que
le dentiste Lecours est
dentiste depuis 34 ans!



Bonne journée
Dr Lecours!

La guerre commerciale entre les États-Unis, le Canada, le Mexique et la Chine

Par Renée-Pier Fontaine

Dans la nuit de mardi, le décret sur les tarifs douaniers a été signé et le Canada a tout de suite riposté avec un plan en deux temps de tarifs sur des produits américains ciblés. Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a également fait une conférence de presse.

Dans le communiqué de presse du premier ministre Justin Trudeau lundi, il annonce des droits de douane de 25 % sur 155 milliards de dollars de marchandises américaines, comme suit : des droits sur 30 milliards de dollars de marchandises immédiatement, puis des droits sur 125 milliards de dollars de produits américains dans 21 jours.

Dans son discours à la nation qui a eu lieu à Ottawa mardi, le premier ministre Justin Trudeau a marqué les Canadiens et les Américains avec ce message : « Donald (...) c'est vraiment stupide ce que tu fais », a-t-il lancé au voisin américain, en reprenant les mots du *Wall Street Journal*, lors d'une conférence de presse dans le foyer de la Chambre des communes.

S'adressant « directement » aux Américains, il a expliqué que leur propre gouvernement a choisi de mettre leurs emplois à risque et de provoquer une hausse des prix, notamment sur des objets de tous les jours, comme « l'épicerie et

l'essence », mais également sur des achats majeurs, comme ceux « des voitures ou des maisons ».

En réponse aux questions des journalistes, M. Trudeau se dit maintenant convaincu que la guerre commerciale lancée par le président américain Donald Trump n'a qu'un seul but : faire s'écrouler l'économie canadienne pour faciliter l'annexion du Canada. M. Trudeau a indiqué que ce que souhaite M. Trump au cours des négociations n'est pas clair.

Selon M. Trudeau, il est toutefois clair que, contrairement à ce qu'affirme Donald Trump pour en justifier l'imposition, les droits de douane américains n'ont rien à voir avec le passage de fentanyl ou de migrants à la frontière puisque le Canada a tout mis en œuvre pour contrer ces passages.

Doug Ford

Elon Musk devrait avoir « honte » d'attaquer le pays et la province qui ont « soutenu sa famille », a déclaré le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, en référence

aux années d'études de Musk à l'Université Queen's de Kingston. En réponse aux tarifs douaniers imposés par Donald Trump, la province de l'Ontario annule son contrat avec la société Starlink d'Elon Musk, qui est un allié proche du président américain.

M. Ford a précisé qu'il ignorait pour l'instant le montant de l'indemnité que l'Ontario devra payer à Starlink pour annuler son contrat d'environ 100 millions de dollars, qui avait pour objectif de fournir un service Internet haut débit dans certaines régions de la province.

Pour le premier ministre, cette décision est avant tout une question de principe.

Il a aussi indiqué que la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) avait retiré les produits alcoolisés américains de ses étagères. M. Ford a également l'intention d'imposer une surtaxe de 25 % sur les exportations d'électricité de l'Ontario vers les États-Unis, bien qu'aucune date n'ait encore été fixée.

En outre, l'Ontario interdira aux entreprises américaines de participer à ses appels d'offres publics, jusqu'à nouvel ordre.

Le premier ministre Ford considère que les tarifs américains sont une erreur grave, et pointe du doigt non

pas les États-Unis, mais le président Trump.

« Un seul homme, le président Trump, a choisi le chaos », a déclaré M. Ford.

M. Ford reconnaît que les tarifs et les représailles canadiennes auront un impact difficile sur l'Ontario, prévoyant notamment que les usines automobiles pourraient être paralysées dans les 10 jours, des deux côtés de la frontière. Il a promis de soutenir les travailleurs, comme cela avait été fait pendant la pandémie, sans toutefois préciser les mesures concrètes.

Donald Trump

Malgré le fait que Justin Trudeau n'a pas été en mesure de discuter directement avec le président américain, M. Trump a écrit des messages mardi sur son réseau social Truth, des messages comme : « Expliquez au gouverneur Trudeau, du Canada, que lorsqu'il applique des droits de douane de rétorsion sur les États-Unis, nos droits de douane réciproques augmentent immédiatement d'un montant équivalent! » ou bien « SI LES ENTREPRISES S'INSTALLENT AUX ÉTATS-UNIS, IL N'Y A PAS DE DROITS DE DOUANE!!! ».

Mise à jour du mercredi sur la guerre des tarifs

Par Renée-Pier Fontaine

Le premier ministre Justin Trudeau a finalement été en mesure de discuter de vive voix avec M. Trump par téléphone en fin d'avant-midi. Le secrétaire américain au Commerce, Howard Lutnick, avait suggéré mardi qu'une réduction des droits de douane pourrait être envisagée dans certains secteurs. Et que le président américain ferait des annonces mercredi après-midi.

Le secrétaire américain au Commerce, Howard Lutnick, a révélé mercredi après-midi sur Fox News que Donald Trump était prêt à envisager une proposition permettant d'exempter du tarif les marchés canadiens et mexicains qui respectent l'accord de libre-échange. Il a mentionné la réunion

des constructeurs automobiles, où les entreprises ont demandé à Trump : « Si nous respectons l'ACEUM en intégrant des pièces américaines dans nos voitures, ne pourriez-vous pas nous aider? »

Howard Lutnick et le vice-président J.D. Vance étaient en ligne avec Trump

lorsqu'il a eu une conversation avec le premier ministre Justin Trudeau mercredi après-midi, marquant leur premier échange depuis le début de la guerre commerciale. Le bureau de Trudeau n'a pas divulgué d'informations sur le contenu de leur discussion. Selon un haut responsable canadien s'exprimant sous couvert d'anonymat, la conversation a duré 50 minutes et les deux dirigeants sont restés en contact étroit tout au long de la journée. Dans un message sur le réseau social Truth Social, Trump a précisé que Trudeau l'avait appelé pour discuter des droits de douane. Il a souligné que les efforts du Canada pour freiner l'entrée du fentanyl aux États-Unis étaient insuffisants.

Trump a également mentionné que Trudeau n'avait pas pu lui indiquer la date des élections canadiennes et a accusé faussement le premier ministre d'essayer d'utiliser les droits de douane pour rester au pouvoir. Les élections canadiennes sont attendues après la désignation du nouveau chef

du Parti libéral du Canada, la semaine prochaine, mais la date dépendra largement du vainqueur de cette élection.

Trump a ajouté qu'il avait dit à Trudeau que ses « politiques frontalières faibles » étaient en grande partie responsables des problèmes actuels.

De son côté, Doug Ford, le premier ministre de l'Ontario, a affirmé mercredi que lui et Trudeau étaient d'accord sur le fait que le Canada ne supprimerait pas ses droits de douane de rétorsion tant que tous les droits de douane américains ne seraient pas levés, précisant qu'un simple sursis temporaire ne suffirait pas. L'Ontario a retiré tous les produits américains de ses magasins d'alcool et interdit aux entreprises américaines de conclure des contrats d'approvisionnement d'une valeur de 30 milliards de dollars. D'autres provinces ont également pris des mesures de rétorsion similaires, non tarifaires.

JUST ROOFING
FRAMING & RENOVATIONS INC.

705.372.3840

Hearst, ON

justroofing.renovations@gmail.com

Aide internationale : les morts causés par le retrait des États-Unis

Par Pascal Lapointe - Agence Science-Press

18 millions de cas de malaria supplémentaires par année, causant plus de 160 000 décès. Quelque 200 000 enfants paralysés chaque année à cause de la polio. Un million d'enfants sans traitements pour sévère malnutrition. C'est une première estimation des conséquences qu'aura l'interruption de l'aide américaine au développement.

Et cette estimation provient de l'intérieur même de l'agence américaine d'aide au développement (ou de ce qu'il en reste), par celui qui était administrateur adjoint pour la santé mondiale, et qui a été placé en « congé administratif » dimanche. Les mémorandums ont été obtenus par le *New York Times* puis par d'autres médias.

Ces estimations supposent que Washington ne reviendra pas sur sa décision, et que d'autres donateurs n'auront pas la capacité de prendre le relais des 44 milliards \$ que les États-Unis versaient à travers leur agence, USAID. Tout au plus, a-t-on appris ces dernières semaines, certains philanthropes ont annoncé qu'ils allaient accroître leurs contributions. Plusieurs observateurs ont suggéré que la Chine pourrait vouloir profiter

de l'opportunité pour remplir le vide. Mais il faudra du temps pour mettre en place de nouveaux mécanismes et en attendant, les paiements américains sont interrompus depuis le 24 janvier.

Le secrétaire d'État Marco Rubio — ou ministre des Affaires étrangères, dont dépendait l'USAID— avait pourtant déclaré le 28 janvier que le financement pour l'aide humanitaire d'urgence était, lui, temporairement maintenu. Mais depuis, plusieurs sources ont déclaré que très peu d'argent continuait d'arriver. Selon les termes du décret entré en vigueur le 24 janvier, il s'agissait d'une « suspension temporaire » des paiements, le temps de réviser les programmes. Mais le 26 février, l'administration a annoncé l'interruption définitive de quelque

5800 projets financés par l'USAID. C'est dans le contexte de cette dernière décision que l'administrateur adjoint, Nicholas Enrich, avait décidé d'écrire un nouveau mémorandum, avant tout pour tenter de convaincre, chiffres à l'appui, ses supérieurs —deux personnes nommées par la nouvelle administration— que les fonds coupés étaient bel et bien pour de l'aide humanitaire d'urgence. L'interruption signifiait qu'il y aurait inévitablement un grand nombre de morts, écrivait-il dans ce mémo, envoyé le 28 février.

Tous les décès ne sont d'ailleurs pas mesurables, mais ils n'en sont pas moins « évitables » : sans ces fonds, par exemple, le risque est désormais plus élevé qu'une épidémie de mpox, de grippe aviaire ou même d'Ebola, passe plus longtemps sous le radar dans un pays en voie de développement, faute de pouvoir effectuer un suivi adéquat. Deux jours après ce mémo, Enrich apprenait, dimanche dernier, qu'il était mis en congé administratif.

Dans plusieurs pays, dès la fin janvier, des cliniques ou des organismes distribuant des médicaments ou des suppléments nutritifs, offrant

des traitements pour des personnes séropositives ou des suivis médicaux pour les femmes enceintes, avaient renvoyé leur personnel local à la maison, faute de fonds. Et l'ensemble des Américains payés par l'USAID à l'étranger ont été avisés de rentrer.

Interrogé par la BBC le 8 février, l'expert britannique en médecine sociale et tropicale, Tom Wingfield, expliquait que « les gens mesurent mal l'étendue de USAID. Cela concerne la malnutrition, l'hygiène, les toilettes, l'accès à de l'eau potable, qui ont tous un impact massif sur la tuberculose et les maladies diarrhéiques. » Et même les électeurs qui ne mesurent que les retombées économiques de ces investissements devront comprendre qu'une augmentation des maladies infectieuses dans un pays signifie que des cas apparaîtront tôt ou tard en plus grand nombre dans les hôpitaux américains.

« Les maladies ne respectent pas les frontières », rappelait Wingfield. Quant à des programmes pour la santé maternelle et infantile ou pour la nutrition, rappelle Nicholas Enrich dans son dernier mémo, ils peuvent « stabiliser l'économie et le climat politique » dans ces pays.

Nous acceptons les nouveaux clients

RAPPORTS D'IMPÔTS

Pour des impôts préparés avec soin et précision.

- ✓ Rapports d'impôts personnels
- ✓ Rapports d'impôts entreprises
- ✓ Tenue de livres
- ✓ Services de paies
- ✓ Rapports d'impôts corporatifs
- ✓ Fins d'année et compilations d'états financiers

CONTACTEZ-NOUS

705-362-8841

14 8e rue | Hearst ON P0L 1N0

JFR JEAN-FRANÇOIS RICHARD, CPA
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE
COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

Journée internationale des DROITS des FEMMES

*** 8 mars ***

L'égalité des genres, on y croit!



Pourquoi défendre les droits des femmes est-il toujours d'actualité ?

Chaque année, le 8 mars marque la Journée internationale des droits des femmes. Étant bien plus qu'une occasion de célébrer le chemin parcouru par les femmes jusqu'à aujourd'hui, cet événement met en relief l'importance cruciale de continuer de militer pour l'accès de celles-ci à des droits permettant leur pleine émancipation. Voyez pourquoi cette lutte est toujours d'actualité.

DES INÉGALITÉS PERSISTANTES

Chaque être humain a le droit fondamental de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination. Cependant, des injustices en matière d'éducation, d'accès aux soins de santé, de droit de vote et d'intégrité physique touchent encore les femmes de façon disproportionnée, et ce, aux quatre coins du globe.

En effet, les droits des femmes et des filles sont toujours bafoués sur plusieurs points. Elles sont notamment plus à risque que les hommes de subir du harcèlement ou des violences sexuelles, comme l'ont mis en lumière des mouvements tels que #MoiAussi. En outre, il a été démontré qu'à travail équivalent, des femmes de partout dans le monde sont moins rémunérées que leurs homologues masculins.

Il reste également beaucoup de chemin à faire pour que toutes les femmes aient accès à des droits sexuels et reproductifs justes et



sécuritaires. Le mariage, la grossesse, la stérilisation et l'avortement sont encore forcés sur elles dans certaines régions du globe, au péril de leur liberté ou même de leur vie.

UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS

Surmonter et éliminer ces injustices n'est pas seulement souhaitable afin de garantir le respect des femmes dans leurs droits fondamentaux, mais aussi dans le but de rendre notre société plus prospère.

Considérant que les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale, elles incarnent un potentiel égal à celui des hommes. Comme le déclare l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elles sont respectées et prises au sérieux, elles contribuent directement au développement durable, à la croissance économique, à la paix ainsi qu'à la sécurité.

Vous souhaitez mettre la main à la pâte et participer à votre façon à la défense des droits des femmes? Consultez le site Web du gouvernement ou informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les activités auxquelles vous pouvez prendre part!

Ne vous excusez jamais d'être une femme ambitieuse, forte et confiante!



Bonne journée à toutes nos femmes auditrices et lectrices!

8 mars ♦ Journée internationale des **DROITS** des **FEMMES**



Le parcours exaltant de Marième Diagne du Sénégal au Canada

Par Ndery Dione

Installée à Hearst depuis l'automne 2021, Marième Diagne, une jeune musulmane sénégalaise de 23 ans, incarne à la fois la détermination et l'adaptabilité. De Dakar au Nord-Est de l'Ontario, son parcours académique et personnel est marqué par des défis surmontés et des expériences enrichissantes. Diplômée récemment en enjeux humains et sociaux à l'Université de Hearst, elle partage son aventure, ses motivations et sa vision de l'avenir.

Avant de venir au Canada, Marième a effectué l'ensemble de son parcours scolaire à Dakar, où elle a obtenu un diplôme de fin d'études secondaires en sciences économiques et sociales à l'école Saint-Jean d'Arc. Poussée par son intérêt pour la gestion et les affaires, elle a ensuite poursuivi deux années d'études en management avant de prendre une décision qui allait changer sa vie : s'envoler vers le Canada pour y poursuivre un baccalauréat en enjeux humains et sociaux.

Ce choix, réfléchi, était bien plus qu'un simple projet académique. « J'ai toujours rêvé de voyager, de découvrir d'autres horizons et d'approfondir mes connaissances », explique-t-elle. L'influence familiale a également joué un rôle clé dans sa décision, car plusieurs de ses cousins et cousines sont nés ou vivent déjà au Canada.

Mme Diagne a opté pour l'Université de Hearst, un choix qui s'explique par des raisons bien précises. « Ce qui m'a attirée à l'Université de Hearst, c'est son mode de fonctionnement unique. On suit un cours à la fois, ce qui permet de mieux se concentrer et d'approfondir les notions. »

Cette approche diffère totalement du système sénégalais, où les cours sont souvent dispensés en commun, rendant parfois difficile une compréhension approfondie des matières. « Ici, les professeurs prennent le

temps d'expliquer et s'assurent que chaque étudiant ait bien assimilé le contenu », ajoute Mme Diagne.

Musulmane pratiquante, Marième porte le voile depuis 2021, une décision qui marque un tournant dans son cheminement spirituel. « C'est le décès de mon grand-père, en février 2021, qui m'a fait réfléchir sur ma foi. » Ancien professeur d'université, son grand-père était une figure inspirante avec qui elle a passé beaucoup de temps.

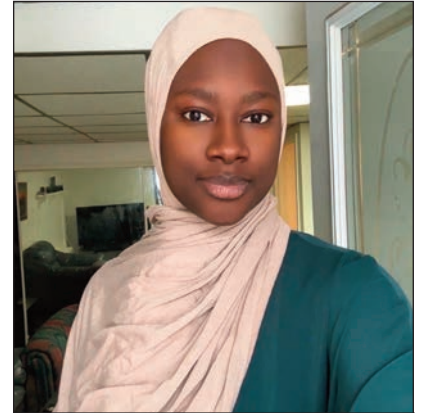
Avant cet évènement, elle reconnaît qu'elle pratiquait sa religion de manière plus marginale. « Après sa mort, j'ai réalisé l'importance de suivre les enseignements de ma foi. J'ai commencé à étudier le Coran, à approfondir ma spiritualité et à faire du voile une priorité dans mon mode de vie. »

Mme Diagne insiste sur le fait que le port du voile ne signifie pas être une personne parfaite, mais que c'est plutôt un engagement personnel vers une meilleure pratique de sa religion. « C'est un avancement positif dans mon parcours spirituel », affirme-t-elle. Marième a donné aussi son point de vue sur le mois de Ramadan, qu'elle considère comme étant un moment privilégié. « C'est un véritable challenge de ne pas manger ni boire du lever au coucher du soleil pendant un mois, mais cela en vaut la peine. » Elle rappelle que ce mois sacré est un moment d'introspection et de rapprochement

avec Dieu. « Ce n'est pas juste une privation alimentaire. C'est aussi l'occasion d'augmenter ses prières et de réfléchir à son avenir et à celui de sa famille. »

S'adapter à une nouvelle culture et à un climat rigoureux n'a pas été une simple affaire. En arrivant, en 2021, Mme Diagne a connu un premier hiver difficile. « Je n'avais jamais vécu un froid pareil, et les tempêtes de neige étaient un véritable choc », se souvient-elle. Maintenant, après plusieurs années, elle est bien adaptée et sait mieux gérer les températures extrêmes, même avec son voile.

Au-delà du climat, l'éloignement familial a été un autre défi majeur. « Quitter ma famille et me retrouver seule dans une nouvelle ville n'a pas été facile. » Pourtant, la chaleur humaine des Canadiens l'a beaucoup aidée. « Ce qui me fascine le plus ici, c'est l'ouverture et l'accueil chaleureux des gens de la communauté. Même un simple sourire à l'épicerie ou dans les autres lieux publics peut illuminer ma journée. » Côté logement, alors que de nombreux nouveaux arrivants sont confrontés à une crise du logement, Marième explique qu'en 2021 elle n'avait pas de complication liée à



« Je n'ai pas rencontré de difficultés majeures à mon arrivée, contrairement à d'autres. »

Photo de courtoisie

cette problématique.

Alors qu'elle vient de terminer ses études, Marième envisage de s'installer au Canada à long terme. « Je suis intéressée par la résidence permanente, car je veux construire une carrière solide ici. » Sa famille étant répartie entre Montréal, Toronto et Ottawa, elle se sent déjà un peu chez elle au Canada. Son objectif est clair : trouver un emploi qui lui permettra de mettre en pratique ses compétences tout en s'épanouissant professionnellement.

BC AUTOMATION
(705) 362-4626

**8 mars: Un jour pour elles,
une inspiration pour tous!**

Joyeuse Journée internationale des femmes!



Carol Hughes, MP/députée
Algoma-Manitoulin-Kapuskasing
carol.hughes@parl.gc.ca

12-B, rue Byng
Kapuskasing P5N 1W3
1-800-920-2057

Ces femmes francophones qui accouchent en anglais

Par Marine Ernoult - Francopresse

Donner naissance en anglais alors qu'on est francophone peut être source de complications médicales et de nombreux traumatismes. À l'extérieur du Québec, il n'a jamais été aussi compliqué d'avoir accès à une sagefemme francophone depuis la fermeture de l'unique programme de formation en français.

« Pendant un accouchement, le niveau de stress est déjà super haut. Alors quand ça n'est pas dans sa langue, c'est super difficile. On ne peut pas nécessairement dire ce que l'on veut et ce que l'on ressent. [...] On espère se faire comprendre », confie la Franco-Canadienne, Adeline Dubreuil-Mahé, qui habite la région d'Halifax. Arrivée au Canada il y a 18 ans, elle a donné la vie à son premier enfant en Colombie-Britannique. Son accouchement a duré 36 heures, et les médecins ont dû faire une césarienne d'urgence.

Adeline Dubreuil-Mahé n'a pas oublié l'anxiété ressentie par rapport aux termes médicaux inconnus, son « air ahuri » devant le personnel médical purement anglophone, les questions qu'elle posait sur les produits qu'il lui injectait.

« On n'a pas toujours la force de penser vite dans une langue qui n'est pas la sienne. J'ai réussi tant bien que mal à comprendre, car je m'étais préparée. J'avais lu des livres en anglais pour m'éduquer », témoigne-t-elle.

« Quand on accouche, on n'est pas nécessairement en contrôle de son cœur et de son cerveau. Si en plus ce n'est pas dans sa langue, on se sent encore plus vulnérable et sous pression », abonde dans le même sens la doula postnatale à Halifax, Vanessa April-Gauthier.

« Plus capable d'exprimer mes besoins, mes émotions »

Le second bébé d'Adeline Dubreuil Mahé est né à Halifax trois ans et demi plus tard, en pleine pandémie de COVID-19. « On ne nous a jamais proposé de services en français, car ils n'ont pas de *staff* bilingue. Ce n'est pas normal. Il y a un très grand

manque », déplore-t-elle.

Durant le premier trimestre de grossesse, des saignements l'obligent à se rendre aux urgences. Elle doit attendre sept heures à l'hôpital, « seule et complètement terrorisée », avant de voir un médecin : « Il a essayé de me rassurer avec quelques mots de français, mais c'était largement insuffisant. » La sagefemme Elizabeth LeBlanc, originaire du Nouveau-Brunswick, a également « perdu » son anglais durant son deuxième accouchement en Ontario.

« Pour moi, c'est une langue apprise. Je n'étais plus capable d'exprimer mes besoins, mes émotions. Heureusement que mon mari était là pour me traduire », raconte l'Acadienne.

« Ça m'a vraiment marquée. J'ai réalisé l'importance d'avoir des soins dans sa langue maternelle. C'est tellement bénéfique pour la qualité des soins », poursuit-elle.

Des services de traduction sont disponibles dans la plupart des hôpitaux, mais les gens préfèrent souvent faire appel à des proches, rapporte la professeure au Département de médecine familiale de l'Université d'Ottawa et chercheuse à l'Institut du savoir Montfort à Ottawa, Marie-Hélène Chomienne. Elle ne recommande cependant pas cette pratique : « La patiente ne voudra pas forcément tout dire à un ami. Si un résultat d'échographie est inquiétant, c'est très délicat de le dire d'abord à un tiers qui va ensuite le traduire. Il n'aura pas toujours les bons mots. »

Des femmes « mal à l'aise et mises de côté »

Installée à l'Île-du-Prince-Édouard depuis juillet dernier après avoir



Les femmes francophones en situation minoritaire qui veulent accoucher dans leur langue maternelle sont confrontées à un manque criant de services en français. Photo : Pavel_Danilyuk - Pexels

exercé comme sagefemme plusieurs années en Ontario, Elizabeth LeBlanc est devenue pour sa part une « militante ». Elle met un point d'honneur à proposer des services en français de façon proactive.

« Quand il y a des complications pendant une naissance, on n'a souvent pas le temps d'expliquer et de traduire ce qui se passe. Chaque seconde compte. Ça peut être source de traumatisme », reconnaît-elle.

« Il peut y avoir des bris de communication quand le professionnel de santé ne parle pas la même langue maternelle, même si la patiente est bilingue. Les conséquences peuvent être très graves », confirme Marie-Hélène Chomienne.

« Les femmes peuvent se sentir mal à l'aise et mises de côté. Les médecins ont tendance à ne pas tout leur expliquer en détail, car elles sont francophones », ajoute-t-elle. À ses yeux, la « concordance de la langue » est d'autant plus importante pour détecter des problèmes de santé mentale, comme la dépression postpartum.

Elizabeth LeBlanc insiste à cet égard sur l'importance de partager en amont le plus d'informations possible sur les urgences et les ennuis pouvant survenir pendant et après une naissance.

« Des listes d'attente partout » au pays

De nombreuses femmes enceintes n'ont néanmoins pas la chance d'être suivies par une sagefemme

durant leur grossesse.

« Nous ne sommes pas assez nombreux et, en français, c'est pire. Il y a des listes d'attente partout, que ce soit ici à l'Île-du-Prince-Édouard ou dans le reste du Canada », affirme Elizabeth LeBlanc.

La situation s'est fortement aggravée depuis la fermeture, en 2021, du programme de formation de sagefemmes de l'Université Laurentienne, en Ontario. Il s'agissait du seul et unique cursus en français à l'extérieur du Québec.

Selon Kim Cloutier Holtz, sagefemme depuis quinze ans dans la région du Témiscamingue dans le Nord de l'Ontario, les universités d'Ottawa et de Lakehead montreraient de l'intérêt pour relancer le programme.

« Mais ça ne va pas se faire du jour au lendemain. Ça prendra quatre à cinq ans avant d'avoir la première vague de diplômés capables d'exercer », prévient Kim Cloutier Holtz.

En attendant, la Franco-Ontarienne est seule pour servir une population de quelque 16 000 personnes. Elle accompagne environ 40 futures mamans chaque année et doit refuser de nombreuses clientes. « Je pourrais embaucher deux autres sagefemmes pour répondre à la demande », relève-t-elle.

Forte de son expérience, Adeline Dubreuil-Mahé a, elle, décidé de se reconverter comme doula postpartum, avec l'envie de soutenir les jeunes mamans dans la période qui suit la naissance.



8 mars

Derrière une femme qui réussit, il y a toujours... elle-même!

Joyeuse Journée de la femme!

Légion Filiale 173

Behind Every Successful Woman Is Herself! Happy Women's Day!

March 8

Un sourire est le plus beau maquillage qu'une femme puisse porter!
- Marilyn Monroe

Bonne Journée internationale des droits des femmes!

Dr Gilles Lecours
dentiste familial • famille dentiste

8 mars ✦ Journée internationale des **DROITS** des **FEMMES**



Les réseaux sociaux : un terrain miné

La montée des comportements misogynes en ligne inquiète les autorités d'un peu partout sur la planète. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, nous nous devons de reconnaître le problème afin de trouver collectivement des pistes de solutions. Tour d'horizon.

Dans notre société

Certains comportements sur Internet s'observent dans plusieurs pays occidentaux. Sur les réseaux sociaux, des influenceurs masculinistes prônent un retour au rôle « traditionnel » de la femme voulant qu'elle demeure essentiellement à la maison. Ce discours nourrit d'autres tendances antiféministes en ligne, soit l'intimidation sur l'apparence physique des femmes, la fuite de leurs renseignements personnels dans le but de nuire ou la stigmatisation de leur sexualité.

eux-mêmes contrôlent les médias sociaux en donnant la préséance aux discours qui nuisent à l'émancipation des femmes. En les tenant à l'écart de rôles significatifs dans la sphère publique, ils tentent par la bande de restreindre les mouvements d'opposition.

Cette prolifération de comportements toxiques en ligne fait en sorte que de nombreuses femmes sont découragées de prendre la parole ou de faire valoir leurs droits, par crainte de représailles. Il importe donc, en tant que société, de promouvoir et d'encadrer une utilisation plus saine des réseaux sociaux.

Ailleurs dans le monde

Dans les pays autoritaires, il n'est pas rare que les gouvernements



Une femme ou une fille de votre entourage subit du harcèlement en ligne? Encouragez-la à dénoncer son agresseur et accompagnez-la avec bienveillance dans ses démarches.



Le respect envers les femmes, ce n'est pas seulement le 8 mars, c'est 365 jours par année.




Les Chevaliers de Colomb Conseil 3056
73, 9^e Rue • Hearst ON
chevalier3056@gmail.com

Les femmes sont tout aussi capables que les hommes!

Bonne Journée internationale des femmes!



SL
STRAIGHT LINE 144, promenade Fontaine, Hearst
Plumbing & Mechanical Ltd **705 372-9000**



Sous toutes leurs formes et couleurs, célébrons ses femmes, qui ont fait une différence pour un meilleur monde et celles, tout comme vous, qui continuent à le faire!

Les femmes constituent le plus grand réservoir de talents inexploités au monde.

Bonne Journée internationale de la femme!

Fifty8 cabinets and glass
50, 8^e Rue • Hearst ON
705 362-4335



NE MANQUEZ JAMAIS LA CHANCE DE PARLER PLUS FORT, CAR VOS VOIX DOIVENT ÊTRE ENTENDUES!

Fortier's ELECTRONICS
Stationery / Papeterie
904 RUE FRONT • HEARST ON
705 362-5779



Bonne Journée internationale des femmes!

Aidez à changer les choses!

JUST ROOFING
FRAMING & RENOVATIONS INC.
705.372.3840



Atelier de sensibilisation en motoneige pour les jeunes



Cette collaboration entre le Club Voyageur de Hearst, la Police provinciale de l'Ontario, le Service d'ambulance de Cochrane, le ministère des Richesses naturelles et les pompiers de Hearst offrait une série de cinq ateliers pour les élèves de toutes les écoles de la région. Photo : Renée-Pier Fontaine

Par Renée-Pier Fontaine - IJL - Réseau.Presse - Le Nord

Pour la deuxième année consécutive, un atelier de sensibilisation sur la sécurité en motoneige a été organisé par le Club Voyageur, mais cette fois, l'équipe s'est installée dans le stationnement de l'hôtel de ville afin que toutes les écoles puissent en bénéficier.

« L'an passé, nous nous étions déplacés à l'École Ste-Anne et au Pavillon Notre-Dame; cette année nous voulions aller chercher toutes les écoles de Mattice à Constance Lake. C'était plus réaliste de s'installer à un endroit et que les écoles viennent à nous. C'est plus facile aussi, nous avons cinq stations différentes et c'est plus sérieux cette

année : nous voulons vraiment passer le message de la sécurité en motoneige », explique Crystel Vallée, membre du Club Voyageur. Les groupes d'élèves se déplaçaient d'une station à l'autre, où ils recevaient des informations pertinentes de la part des diverses parties qui étaient sur place pour donner les ateliers. Au son de la sirène, les



Le grand public était invité à aller visiter les différentes stations après 15 h. De cette façon, les informations étaient disponibles pour les personnes de tous les âges. Les intervenants étaient tous bilingues et les vidéos le seront aussi. Photo : Renée-Pier Fontaine

jeunes se rendaient avec leur groupe à la prochaine station, et

ainsi de suite, ce qui permettait à tous de voir de près les équipements et d'entendre les explications que les intervenants avaient à fournir.

De plus, grâce à l'appui financier de la Caisse Alliance et de TC Énergie, l'équipe de vidéastes de Kapuskasing, JBV Production, filmait la journée afin d'avoir un produit fini à partager avec d'autres clubs. « Avec Julien, nous savons que nous aurons un produit de qualité à partager à plus grande échelle en Ontario. Notre objectif serait que ça se rende à OFSC (Ontario Federation of Snowmobile Clubs) pour montrer l'exemple aux autres clubs pour qu'ils fassent la même chose. Nous allons préparer un rapport et un petit guide sur comment s'y prendre, etc. Le but c'est de passer un message, mais il faut le bon équipement pour cela », conclut Crystel Vallée.

BR. 173
Légion
Filiale 173



Springfest 2025

LES 8, 9 ET 10 MAI

RÉSERVEZ VOS KIOSQUES

Prix de base : (taxe incluse)

10 X 10 - **339 \$**

10 X 20 - **678 \$**

10 X 30 - **1017 \$**

Notez que les deux glaces seront utilisées encore cette année! Vous devez confirmer votre ou vos kiosques d'ici la fin mars.

Premier arrivé, premier servi!

Infos : 705 372-8888 (Therri) ou 705 373-0567 (Lise)

RESERVE YOUR BOOTHS

Minimum rate : (tax included)

10X10 - **\$339**

10X20 - **\$678**

10X30 - **\$1017**

Please note that both ice rinks will be used again this year. You have until the end of March to confirm your booths.

First come first serve!

For info : (705) 372-8888 (Therri) or (705) 373-0567 (Lise)

Le Club de cinéma de l'UdeH a ouvert une fenêtre sur l'art australien

Par Ndery Dione - Chronique présentée par l'Université de Hearst



Le Club de cinéma de l'Université de Hearst réunit chaque semaine ses participants pour découvrir des œuvres qui font écho à l'actualité et alimentent les discussions sur les enjeux contemporains. Après avoir consacré le mois de février à des films en lien avec le Mois de l'histoire des Noirs, Patrice Villeneuve a récemment proposé une incursion dans le cinéma australien avec la projection de *Mad Max : Fury Road* (2015).

Sorti en 2015, *Mad Max : Fury Road* est le quatrième volet de la saga *Mad Max*, créée par le réalisateur australien George Miller. Ce film a vu le jour trente ans après le dernier opus de la trilogie originale, sorti en 1985.



Pour Patrice Villeneuve, cette longue attente en valait la peine : « *Mad Max : Fury Road* est un chef-d'œuvre d'action qui a su renouveler la franchise tout en restant fidèle à l'essence brute et spectaculaire du cinéma australien. »

Photo : capture d'écran/Ndery Dione

Ce qui rend cette œuvre particulièrement pertinente aujourd'hui, c'est son message sur la survie dans un monde ravagé par des catastrophes écologiques et dominé par l'exploitation des ressources. En choisissant *Mad Max : Fury Road*, le Club de cinéma a offert une immersion dans un pan unique du septième art. Comme le rappelle M. Villeneuve, l'Australie a su imposer son style cinématographique au fil des décen-

nies : « Le cinéma australien est reconnu pour son esthétique distinctive, souvent caractérisée par des paysages arides et une mise en scène brutale. Depuis les années 1970 et la "Nouvelle Vague australienne", le pays a su imposer des œuvres indépendantes et des blockbusters internationaux qui marquent l'imaginaire. »

Selon Patrice, *Mad Max : Fury Road* en est l'illustration parfaite. Son univers visuel époustouflant, mêlant vastes étendues désertiques et scènes d'action frénétiques, s'inscrit dans la lignée d'un cinéma qui privilégie l'authenticité des cascades et des effets pratiques, une caractéristique qu'il met particulièrement en avant.

Dans le film, la Terre est devenue un immense désert, conséquence de l'épuisement des ressources naturelles et du changement climatique. La population restante est soumise aux dictatures de chefs de guerre qui monopolisent l'eau et l'essence. « C'est une vision cauchemardesque d'un futur possible, où la survie prime sur toute autre considération. L'oppression et la brutalité règnent, mais au milieu de ce chaos, certains personnages incarnent encore l'espoir et la rébellion », explique M. Villeneuve.

L'un des éléments les plus marquants du film est le rôle central de Furiosa, interprétée par Charlize Theron. Contrairement aux films d'action classiques centrés sur un héros masculin, *Mad Max : Fury Road* fait ressortir un personnage féminin fort et résilient. Furiosa et un groupe de femmes rebelles luttent pour leur liberté face à Immortan Joe, le tyran qui les a réduites à l'esclavage.

« Furiosa est un symbole puissant de courage et d'émancipation. Son personnage illustre une nouvelle approche du héros d'action, plus moderne et inspirante. C'est une figure qui résonne particulière-

ment dans notre époque marquée par la lutte pour l'égalité et les droits des femmes », souligne Patrice.

Ce qui distingue particulièrement *Mad Max : Fury Road*, c'est son approche cinématographique. À une époque où les effets numériques dominent les blockbusters, George Miller a privilégié les effets pratiques, donnant au film une dimension authentique et immersive.

« Les scènes d'action sont à couper le souffle. Tout est réel : les cascades, les explosions, les poursuites. On sent l'engagement des équipes de tournage et des acteurs dans chaque plan. Cela rend l'expérience bien plus intense et engageante », précise Patrice.

À travers le choix de ce film, le Club de cinéma de l'Université de Hearst prouve une fois de plus sa volonté d'explorer des œuvres

marquantes qui vont au-delà du simple divertissement. La programmation de M. Villeneuve s'appuie sur des thématiques actuelles, permettant aux étudiants de réfléchir à des problématiques sociétales et culturelles.

Grâce à l'engagement de Patrice Villeneuve et à la diversité des films présentés, le Club de cinéma de l'Université de Hearst est devenu un véritable rendez-vous pour les amateurs de cinéma et ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur différentes cultures et perspectives.

Avec cette riche approche, le Club de cinéma continue d'offrir à ses membres une expérience cinématographique enrichissante et engageante tout en prouvant qu'il s'agit de bien plus qu'un simple divertissement : c'est un outil puissant de réflexion et de partage.

L'hommage le plus authentique au monde à
CREEDENCE CLEARWATER REVIVAL & JOHN FOGERTY
 En vedette
 The C C R Band
 C C R Band

COLLECTE DE FONDS POUR "CHAIRLIFT"
WEEKEND de la SAINT-PATRICK
Au 1131 rue Front à Hearst
Le vendredi 14 mars, 2025
20h portes ouvrent à 19h

Légion Filiale 173

35 \$ pour Membres / 40 \$ pour Non-Membres
 Pour billets ou information communiquez avec Manon
 705-372-3062

Tous les articles sur : lenord.ca



Dans le temps comme dans le temps une chronique de Serge Morissette

Hommage aux nôtres : Adrien Cantin, journaliste

La famille Cantin est très bien connue et respectée dans la région de Hearst. C'est une famille qui a toujours défendu et encouragé les droits des Canadiens-français et en particulier des Franco-Ontariens.

Adrien Cantin naît le 28 juin 1948 à Hearst, Ontario. Il grandit sur la ferme de son père, François, et sa mère, Madeleine (Gratton), avec ses dix frères et sœurs le long du chemin du Lac Ste-Thérèse (chemin Laflamme). Pendant son enfance, il est beaucoup influencé par son père qui est un défenseur des droits des Canadiens-français et un cultivateur convaincu de l'importance des coopératives laitières et agricoles, ainsi que des Caisses Populaires.

Sa carrière débute alors qu'il fréquente le Collège de Hearst (aujourd'hui l'Université de Hearst) dans les années 60 par sa participation à la rédaction du journal Boréal. En plus d'Adrien, Jean-Claude Saulnier, Albert Tremblay, Laurent Guindon, Gilbert Boucher, Gilles Chauvin, Gaëtan Vallières, Raymond Tremblay, Paul Lavoie, Denis Côté, Gaëtan Brisson, Yves Larose, Laurent Gagnon et Réginald Bélair figurent parmi les rédacteurs en chef des numéros que possède le Centre d'archives de la Grande Zone argileuse (GAGZA) de l'Université de Hearst. Quant aux journalistes en herbe, ils se comptent par dizaines parmi les anciens.

Dans les années 70, Adrien devient d'abord journaliste à l'hebdomadaire *La Gazette* de Maniwaki avant de rejoindre son cousin Omer Cantin, créateur et éditeur du journal *Le Nord* de Hearst.

De 1980 à 1985, il est journaliste et cadre à la rédaction du journal *Le Droit*. Après un séjour à Radio-Canada (1985-89), il revient au journal *Le Droit* de 1989 à 1993 comme correspondant à l'Assemblée législative de l'Ontario et correspondant au Parlement du Canada.

De 1993 à 2005, il fait un séjour prolongé à la télévision de Radio-Canada (CBLFT-Toronto) et CJBC-Toronto, à la radio. De 1997 à 1999, Adrien est rédacteur en chef du magazine *Infomag* de TVO (aujourd'hui TFO).

De 2000 à 2005, il se retrouve à TFO-TV Ontario à titre d'animateur et de producteur délégué de l'émission phare d'affaires publiques Panorama. Pour plusieurs de ses collègues, Adrien Cantin est le père de Panorama, des affaires publiques et de l'information en Ontario français. Passionné d'actualité, il cherche à comprendre et faire comprendre l'actualité, et à en expliquer l'impact sur les Franco-Ontariens.

Au moment de quitter TFO en 2005, il est élu directeur général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) provinciale, ancêtre de l'AFO. En cette même année, l'Assemblée parlementaire de la francophonie lui décerne le titre de chevalier de l'Ordre de la Pléiade.

De 2005 à 2011, Adrien revient pour la troisième fois au journal *Le Droit* et assume le poste de directeur de l'information, puis d'éditorialiste.

Il enseigne ensuite le journalisme, pendant quelques années, au collège La Cité et écrit deux biographies, l'une de Bernard Grandmaître, l'autre de Rhéal Leroux, tous deux des Franco-Ontariens.

En 2014, Adrien est élu directeur général de l'Association de la presse francophone (APF), un an avant de s'y consacrer en tant que responsable du service des nouvelles.

Adrien Cantin s'est éteint le 22 mars 2017 à l'âge de 68 ans, souffrant d'un double cancer des poumons et de la gorge. La maladie est venue bouleverser ses plans.

On se souvient

« Adrien Cantin était un des grands personnages de l'Ontario français. Comme journaliste, il était un modèle. Il connaissait bien l'Ontario français, ses régions, ses gens, son histoire... Quand il était à Panorama, l'émission était un rendez-vous incontournable pour savoir ce qui se passait en Ontario français. On savait qu'on pouvait lui faire confiance. » (Peter Hominuk, directeur général de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario [AFO])

« Je le connaissais de réputation. Il était impressionnant et paraissait un peu bourru de prime abord, mais quand on réussissait à l'avoir de son côté et à prouver sa valeur, il s'adoucissait. Nous avons fait une campagne électorale provinciale ensemble et aussi couvert le grand rassemblement pour Montfort. C'était LE journaliste de l'Ontario français et pour moi, un patron et un mentor. Il avait une passion pour le Nord et son patelin de Hearst qu'il m'a fait découvrir. Il croyait en l'importance de former la relève journalistique franco-ontarienne, car il pensait que c'était le devoir des Franco-Ontariens de raconter leurs propres histoires. » (Gisèle Quenneville, directrice générale de l'AFO)

« Pendant des années, il a été un témoin et un participant des grands

débats et des grandes luttes des francophones en Ontario et au pays. Ces événements, il les a racontés avec une plume parfois critique, souvent acérée, toujours éloquente et intègre. À la dernière rencontre du conseil d'administration de la FCFA à laquelle il a participé, en 2015, c'est Adrien Cantin qui a suggéré le slogan " Nous comptons " pour la campagne électorale fédérale qui s'amorçait. » (Sylvie Lanthier, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne [FCFA] du Canada)

« Le dernier véritable contact que j'ai eu avec Adrien Cantin aura été de lire

Le Droit avec lui alors qu'il était sur son lit d'hôpital, paralysé, diminué, muet. Il avait alors toute sa connaissance, mais il ne pouvait réagir que par ce regard toujours allumé, par un haussement d'épaules ou par un serrement de sa main gauche. Lui, l'excellent communicateur, tant à l'écrit qu'à l'oral, en était rendu à dire toute son impuissance par des gestes qui trahissaient son amère frustration devant sa condition et son inexorable destin. Il n'avait cependant pas perdu totalement ce regard un peu malicieux que nous lui connaissions bien. » (Pierre Bergeron, ex-journaliste, éditorialiste puis éditeur du quotidien *Le Droit*)

Et c'est Adrien qui a le dernier mot

« Chez nous, *Le Droit* représentait tout ce qui se passait dans la culture canadienne-française en Ontario. Même avant de lire, je regardais les bandes dessinées du journal. Ma mère m'a appris à lire parce qu'elle était tannée de me lire les paroles des bandes dessinées. » (Adrien Cantin)

« J'avais décidé, à l'âge de 15 ans, que j'allais écrire dans les journaux. Cela me semblait, à l'époque, être la plus agréable façon qui soit de gagner sa vie... Et en voyant mon premier *by-line* imprimé au-dessus du pli, c'était la béatitude. Ma prose de tout à l'heure, tapée sur une de ces grosses Royal qu'on ne voit plus que dans les musées était là, titrée sur une colonne à droite, juste en haut du pli du journal de grand format à l'époque. Et surtout, coiffée de ma signature. Par Adrien Cantin. Je me suis promené jusqu'au soir avec ce journal sous le bras, me relisant aux 20 minutes, les semelles touchant à peine au sol. Si les collègues de la rédaction ou les clients de La Paloma (le bar d'en face), en fin de journée, ont trouvé ça étrange, ils n'ont rien dit. J'étais arrivé là où je voulais être depuis mon adolescence, journaliste au grand quotidien de langue française d'Ottawa. Le reste n'avait plus aucune importance. » (Adrien Cantin)

« *Le Droit* et moi, c'est comme une histoire d'amour. Parfois on se tolère mal, mais on ne peut pas se passer l'un de l'autre. » (Adrien Cantin)

Juste avant son décès, Adrien note qu'il a survécu certains de ces héros : Hunter S. Thompson (67 ans), Ernest Hemingway (61 ans), Georges Brassens (60 ans) et Jacques Brel (49 ans). Si vous ne connaissez pas Adrien Cantin, cette liste peut au moins vous donner un indice de son amour pour la vie.



Adrien Cantin

Photo : l-express/web



Lucien, Jean-Baptiste, Thomas, François, Pierre, Gérard, Ernest

Photo : Écomusée de Hearst/web

Éclosions de rougeole : inhabituelles ou non ?



Par Pascal Lapointe

Les origines de la rumeur

L'affirmation la plus médiatisée a été celle du ministre américain de la Santé, Robert F. Kennedy Jr —qui est connu pour ses prises de position antivaccins. En réponse à une question d'un journaliste le 26 février sur l'écllosion de rougeole au Texas, qui venait alors de faire son premier mort, il a déclaré que « ce n'est pas inhabituel. Nous avons des éclosions de rougeole chaque année ».

RFK n'est pas le seul à juger que la situation n'est pas inhabituelle : une rapide recherche sur les réseaux sociaux révèle, ces dernières semaines, plusieurs commentateurs qui, en réaction aux dernières nouvelles, tentent eux aussi d'en minimiser la gravité.

Ce que disent les chiffres

L'Organisation mondiale de la santé définit comme « éclosion confirmée » la confirmation par des tests de laboratoire d'au moins deux cas qui sont « épidémiologiquement ou virologiquement liés ».

Au Québec, depuis 2001, le ministère de la Santé a recensé six éclosions de rougeole (2007, 2011, 2015, 2019, février-juin 2024 et décembre 2024). L'écllosion en cours depuis la mi-décembre est donc la deuxième en moins de 12 mois.

Depuis 2001, lorsqu'il n'y a pas d'éclosions, le Québec enregistre entre 0 et 4 cas de rougeole par année. Pour la plupart, il s'agit de gens qui ont acquis la maladie à l'étranger.

Dans le cas des années d'éclosions, la plus grave a été de loin 2011 (776 cas) suivie de 2015 (159 cas) et 2007 (99 cas). Pour l'instant, celle en cours est donc sous la moyenne, mais le fait qu'elle soit la deuxième éclosion en moins de 12 mois la rend inhabituelle, en regard du dernier quart de siècle.

En Ontario, l'écllosion qui dépasse à présent les 175 cas est en cours depuis octobre 2024. Elle trouve son origine au Nouveau-Brunswick, où on a décrété la fin de cette épidémie le 7 janvier dernier. Mais la majorité des cas ontariens ont été observés depuis janvier (61 nouveaux rien qu'entre les 13 et 26 février). La grande majorité n'étaient pas vaccinés. Quelques cas ont également été récemment signalés dans la province voisine du Manitoba.

Par rapport au Québec, c'est donc une éclosion beaucoup plus importante. Pour l'Ontario, elle est également très inhabituelle, considérant qu'entre 2013 et 2023, l'Ontario avait recensé seulement 101 cas.

Enfin, dans l'ensemble des États-Unis, le nombre de cas suit, à long terme, une tendance à la hausse. Entre 2000 et 2010, il n'avait dépassé la centaine qu'à deux reprises. Tandis qu'entre 2011 et 2019, il a approché ou dépassé les 200 cas à six reprises (avec un pic de 1274 cas en 2019) selon le Centre de contrôle des maladies (CDC). La COVID a apporté un répit (que ce soit à cause de l'implantation de mesures sanitaires comme la distanciation et le port du masque, ou à cause d'un manque de tests de dépistage). Mais en 2024, le nombre de cas s'est établi à 285. Le Texas, avec ses 150 cas en seulement un mois (la première alerte est survenue le 23 janvier) est donc très inhabituel.

Par ailleurs, si on calcule le nombre d'éclosions plutôt que le nombre de cas, comme l'a fait le ministre Kennedy, le CDC —qui les définit comme étant 3 cas reliés entre eux ou plus— en a recensé 16 en 2024, contre seulement 4 en 2023. En 2025, on en compte déjà 3, en date du 27 février.

Les risques de décès de la rougeole

La rougeole est causée par un virus hautement contagieux qui se propage dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle. Or le vaccin s'est révélé efficace pour prévenir l'infection et ses conséquences : les effets de la rougeole sur le système immunitaire rendent les enfants plus susceptibles de décéder d'autres maladies infectieuses. Avant l'introduction du vaccin contre la rougeole aux États-Unis en 1963, on comptait 3 à 4 millions de cas par année, entraînant 48 000 hospitalisations et 400 à 500 décès.

Au Texas, le ministère de la Santé local a annoncé le 26 février le décès d'un « enfant d'âge scolaire ». C'est le premier décès causé par la rougeole aux États-Unis depuis 2015. En fait, à la grandeur des États-Unis, la maladie avait été déclarée « éliminée » en 2000, la définition d'une



« élimination » étant qu'il n'y avait plus d'éclosion depuis au moins un an.

On estime que dans 1 à 3 cas sur 1000, un enfant infecté peut mourir de complications respiratoires et neurologiques.

Dans un message publié sur X, le ministre Kennedy rétro pédalait le 28 février : « je reconnais l'impact sérieux de cette éclosion sur les familles, les enfants et les travailleurs de la santé ». Et dans une lettre publiée sur le site de Fox News le 2 mars, il allait encore plus loin : « La rougeole est une maladie respiratoire hautement contagieuse, avec certains risques pour la santé, spécialement chez les individus non vaccinés ».

Le lien entre rougeole et non vaccinés

Un peu partout dans le monde en effet, on constate que les personnes diagnostiquées avec la rougeole sont en grande majorité non vaccinées. C'est la raison pour laquelle la diminution du taux de vaccination chez les enfants nord-américains inquiète les responsables de la santé publique.

Les derniers chiffres en Ontario sur le taux de vaccination sont sujets à débats, mais le taux est en diminution. Dans le cas des États-Unis, on sait que le comté du Texas où a débuté l'écllosion comptait 18 % « d'exemptions », c'est-à-dire 18 % des parents qui ont demandé à ce que leur enfant ne soit pas vacciné. À travers le pays, ces demandes d'exemptions sont souvent pour des raisons religieuses et au Texas, elles ont doublé entre 2018 et 2024, rapportait au début de février le *Texas Tribune*. De plus, cela s'inscrit dans un contexte de méfiance accrue de certains segments de la population face à la vaccination, voire face aux médecins. En Louisiane par exemple, un État gouverné par le parti républicain, le ministère local de la Santé vient d'annoncer qu'il cesserait de faire la promotion des campagnes de vaccination.

Statistiquement, l'écllosion du Texas va tôt ou tard se répéter ailleurs : en Floride, le taux de vaccination contre la rougeole (2^e dose) était tombé à 88 % au début de l'année scolaire 2023-2024, tandis qu'en Georgie et au Wisconsin, il n'était plus que de 83 %.

Environ 150 cas de rougeole au Texas entre la fin-janvier et la fin-février, dont un décès. Plus de 175 en Ontario entre octobre 2024 et la fin-février 2025. Plus de 30 au Québec entre la mi-décembre et la fin-février. Il se trouve pourtant des commentateurs pour prétendre qu'on en parle trop, puisqu'on assisterait à de telles éclosions de rougeole tous les ans. Le *Détecteur de rumeurs* a vérifié les chiffres.

Verdict

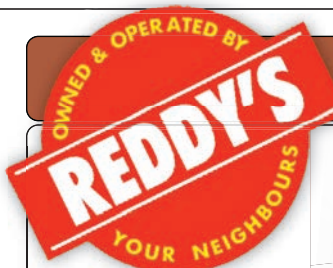
Ce qui se passe au Texas et en Ontario est bel et bien inhabituel, par rapport aux statistiques des dernières décennies. De plus, là comme ailleurs, on remarque un nombre très élevé de personnes non vaccinées parmi les personnes infectées.

Mot caché

Thème : **SONDAGE**
7 lettres

X	T	E	P	R	E	D	U	T	E	P	O	L	I	T	I	Q	U	E	T
P	I	R	T	R	E	E	N	O	L	L	I	T	N	A	H	C	E	S	F
F	U	O	A	I	E	L	X	G	R	A	P	H	I	Q	U	E	E	R	E
C	I	B	H	I	R	V	L	A	E	S	Y	L	A	N	A	T	E	N	Q
A	O	T	L	C	T	A	I	E	M	E	C	A	R	T	E	Q	O	U	E
L	C	L	C	I	N	E	L	S	H	E	T	O	V	E	U	I	A	T	T
C	O	E	L	E	C	O	M	O	I	C	N	P	D	E	T	N	I	A	E
U	N	G	C	E	J	M	I	E	C	O	E	I	N	C	T	R	B	R	I
L	S	A	A	S	C	B	E	T	N	S	N	C	E	I	O	L	F	N	S
N	U	T	T	E	U	T	O	T	A	T	E	L	T	J	E	F	D	E	E
O	L	N	E	E	N	A	E	E	H	M	E	E	A	A	I	E	U	T	R
I	T	E	G	N	E	U	O	E	R	O	I	M	U	H	C	Q	N	E	I
T	A	C	O	N	V	X	H	E	T	B	D	T	C	I	I	V	O	L	A
A	T	R	R	O	E	C	P	A	E	N	M	E	S	T	B	O	I	E	L
L	I	U	I	D	R	O	T	N	O	V	M	O	S	E	L	I	T	P	U
U	O	O	E	E	N	L	Q	I	A	P	S	I	N	N	E	X	S	H	M
P	N	P	H	D	U	U	N	L	L	U	T	M	E	D	I	A	E	O	R
O	S	C	A	S	E	I	E	O	J	A	E	P	U	O	R	G	U	N	O
P	E	N	E	T	P	U	I	E	T	M	O	Y	E	N	N	E	Q	E	F
R	T	R	E	O	R	E	T	S	N	O	I	T	A	V	R	E	S	B	O

- | | | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| A
Analyse | Enquête
Estimation | N
Nombre | Résultat
Revenu |
| C
Calcul | Étude
Examen | O
Objectif | S
Scolarité |
| Catégorie
Chiffre | F
Formulaire | Observation
Opinion | Statistiques
Sujet |
| Choix
Cible | Fréquence
G | P
Politique | T
Tableau |
| Collecte
Consultation | Graphique
Groupe | Population
Pourcentage | Taux
Téléphone |
| D
Données | I
Idée | Prévision
Public | Test
Traitement |
| E
Écart | Indécis
M | Q
Quantité | V
Valeur |
| Échantillon
Échelle | Majorité
Média | Question
R | Voix
Vote |
| Élection
Emploi | Méthode
Moyenne | Recherche
Répondant | |



GÂTEAU AUX BANANES, GLAÇAGE À LA BARRE MARS



INGRÉDIENTS

- Gâteau**
- 430 ml (1 3/4 tasse) de farine tout usage non blanchie
 - 7,5 ml (1 1/2 c. à thé) de poudre à pâte
 - 1 ml (1/4 c. à thé) de bicarbonate de soude
 - 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
 - 2 bananes bien mures
 - 125 ml (1/2 tasse) de beurre non salé, ramolli
 - 60 ml (1/4 tasse) d'huile de canola
 - 375 ml (1 1/2 tasse) de sucre
 - 2,5 ml (1/2 c. à thé) d'extrait de vanille
 - 2 œufs
 - 180 ml (3/4 tasse) de lait
- Glaçage à la barre Mars**
- 3 barres au chocolat Mars de 58 g, coupées en dés
 - 75 ml (1/3 tasse) de crème 35 %

ÉTAPES DE PRÉPARATION

- Gâteau**
1. Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer un moule à charnière de 20 cm (8 po) de diamètre. Tapisser le fond de papier parchemin.
 2. Dans un bol, mélanger la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate et le sel. Réserver.
 3. Dans une assiette, à l'aide d'une fourchette, réduire les bananes en purée lisse. Réserver.
 4. Dans une autre, bol, crémier le beurre avec l'huile, le sucre et la vanille au batteur électrique. Ajouter les œufs, un à la fois et battre jusqu'à ce que le mélange soit homogène. À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs en alternant avec le lait et les bananes. Répartir dans le moule. Cuire au four environ 1 h 15 ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser tiédir. Démouler et laisser refroidir complètement sur une grille.
- Glaçage à la barre Mars**
1. Dans une assiette, à l'aide d'une fourchette, réduire les bananes en purée lisse. Réserver.

Sudoku

JEU N° 914

NIVEAU :
DIFFICILE

5								
	1	2		5				
				4	8		7	
	6		3		9			
9				1				8
				8	4	3		
2				3	1			
		4			1	8		
		5						2

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 914

3	2	6	7	9	4	5	8	1
7	6	1	8	2	1	3	6	8
4	5	3	1	4	5	6	8	2
6	3	4	8	4	2	1	5	7
4	7	8	1	5	7	3	6	1
1	5	2	6	7	8	3	7	4
2	7	5	7	4	8	1	6	3
9	3	4	6	4	3	7	5	8
8	1	8	2	6	1	4	7	9

Votre annonce aurait pu être ici!

Assurez-vous d'être vu en réservant votre espace **DÈS MAINTENANT!**

vente@hearstmedias.ca

Réponse du mot caché : **RÉPONSE**

Les Ice Cats M13 sont championnes de la saison



Les finales de ligue NOWHL avaient lieu du côté du Sault Ste. Marie le weekend dernier et les Ice Cats M13 d'Alain Mercier ont poursuivi leur brillante saison en remportant le titre de championnes. Photo : Hearst Ice Cats U13B/Facebook

Par Guy Morin

Les finales de ligue NOWHL avaient lieu du côté du Sault Ste. Marie le weekend dernier et les Ice Cats M13 d'Alain Mercier ont poursuivi leur brillante saison en remportant le titre de championnes.

Les Ice Cats ont disputé un tournoi sans failles, remportant leurs cinq parties, dont quatre par blanchissage.

Elles ont premièrement blanchi les Falcons de Timmins 5 à 0 avant de battre leurs éternelles rivales, les Puckhounds de New Liskeard,

2 à 1.

Par la suite, elles ont facilement pris la mesure de Sault Ste. Marie par la marque de 7 à 0, terminant ainsi le tournoi à la ronde en première position.

En demi-finale, face aux Falcons de Timmins, le résultat final fut le

même qu'en ronde préliminaire entre les deux équipes : victoire de 5 à 0 pour les Ice Cats.

En finale, les Ice Cats n'ont eu aucun complexe devant les Puckhounds, l'emportant 3 à 0 dont un but dans un filet désert. Prochain arrêt pour la troupe d'Alain Mercier : les provinciaux, qui auront lieu d'ici quelques semaines dans la région de Toronto, comme chaque année.



La joueuse des Ice Cats Amélie Mercier a remporté le titre de lancer le plus dur lors du concours d'habileté du weekend. Photo : Hearst Ice Cats U13B/Facebook

LE RADIO BINGO DE CETTE SEMAINE EST DE 1800 \$ EN PRIX!

AVEZ-VOUS VOS CARTES?

LES Médias de l'épave noire | JOURNAL LE NORD | CINN911

Les bonhommes de neige ne se construiront pas tout seul!

BON CONGÉ DE MARS!

LES P'TITES ANNONCES

ESPACES COMMERCIAUX DISPONIBLES
au 1007 George et au 1425 Front. Plusieurs options possibles. Svp, composez le 705 372-5419 pour plus d'informations.

À LOUER
Appartement 1 chambre pour personne âgée, seule, chauffage incus. Au Centre César.
705 372-8812

705 372-1011

EMPLOI :

We're hiring!
Find out more on our website.
www.nordaski.com

Nous embauchons!
Détails sur notre site Web.
www.nordaski-f.com

NORTHLAND SEASONAL STORAGE

- Vente et location
- Conteneurs 20 et 40 pieds
- Unités de location sur site
- Stationnement saisonnier
- Location et entreposage de mobiles
- Chasse-neige et épanduses
- Poêle à bois, à granules et barbecues
- Service de remorque à plateforme surbaissée

PROPRIÉTAIRE ET OPÉRATEUR
Stephane Deschamps
Après les heures de bureau : 705 335-0415

149 route 11 Est, Moonbeam, ON P0L 1V0
705-332-1414
www.northlandstorage.ca

NORD-ASKI
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION



Les garçons étaient les hôtes de l'École secondaire Thériault de Timmins au Centre récréatif Claude-Larose et les Nordiks ont remporté les deux matchs consécutifs. Photos : École secondaire catholique de Hearst/Facebook

Hockey scolaire

Par Guy Morin

Les équipes masculine et féminine de hockey de l'école secondaire catholique de Hearst participaient aux finales régionales durant la dernière semaine, tentant de se qualifier pour le provincial OFSAA qui aura lieu dans quelques semaines.

La première partie s'est soldée par une victoire de 7 à 1 des locaux. Danick Dubé (3x), Zachary Mignault (2x), Jacob Picard et Sébastien Gagnon ont marqué les buts des vainqueurs.

Dans le second match, Dubé a récidivé avec un triplé, Mignault avec un doublé et Vincent Boilard a complété la marque pour les Verts, dans une victoire de 6 à 1. Nicolas Gagnon, qui est encore de

catégorie M15, a gardé les filets pendant les deux joutes et, aux dires de ses entraîneurs, il a été exceptionnel.

« Les gars ont dominé les rencontres pour pouvoir participer à un deuxième OFSAA en deux ans. Il faut aussi dire que le centre récréatif était plein lors des deux parties. Les joueurs ont adoré l'atmosphère », selon l'entraîneur Eric Mignault.

Le provincial OFSAA aura lieu à Sudbury du 17 au 21 mars, et les Nordiks peuvent se vanter d'y avoir participé sept fois au cours des dix dernières années!

Rappelons que pour la première fois de l'existence de l'École secondaire catholique de Hearst, les équipes féminine et masculine s'étaient qualifiées l'an passé.

Plus difficile pour les filles

Les filles ont dû se rendre à Timmins pour affronter également l'École Thériault dans une série de deux matchs qu'elles ont perdus 5 à 0 et 2 à 0.

1^{re} - 5-0 (35 lancers contre)

2^e - 2-0 (44 lancers contre)

« La gardienne Oksana Caouette a été plus qu'exceptionnelle durant les deux rencontres. Elle stoppait



l'adversaire coup sur coup à plusieurs reprises. »

« En deux parties, on a peut-être lancé 6 ou 7 fois. »

« Nous avons une équipe très jeune (majorité en 9^e et 10^e année) et peu expérimentée, mais avec beaucoup de potentiel. Elles écoutaient les conseils et elles les appliquaient durant les parties, mais Thériault était juste trop forte. Les filles ont quand même fait preuve de persévérance tout au long des parties », d'ajouter Eric Mignault.

Plus que quelques matchs avant les séries pour le HLK M18

Par Guy Morin

La troupe de Félix Morissette se dirige lentement vers les séries éliminatoires. Après deux défaites à la maison il y a deux semaines (3 à 2 en temps supplémentaire et 4 à 3 contre South Porcupine), le HLK était sur la route le weekend dernier pour affronter les Stingers d'Iroquois Falls.

Les joueurs de Hearst ont profité de deux festivals offensifs pour gonfler leur fiche personnelle avec des victoires de 12 à 0 et 9 à 0.

Danick Dubé a atteint le cap des 25 buts cette saison en marquant deux fois en plus d'obtenir cinq mentions d'aide. Sébastien Gagnon a également atteint la marque de 25 avec une performance de quatre buts. Zachary Mignault a quant à lui récolté deux buts et quatre passes. Les autres marqueurs du HLK sont Antoine Boissonneault deux fois, Hugo Silva et Zackary Lajeunesse. Colton Gregory a signé le blanchissage devant le filet.

Dans le second match, Danick Dubé a réussi un tour du chapeau et Samuel Carrier un doublé. Vincent Boilard, Hugo Silva, Zachary Mignault et Samuel Veilleux ont

complété le pointage. Le joueur affilié, Cody Gratton, qui disputait ses deux premiers matchs avec l'équipe, en a profité pour faire deux passes dans cette victoire.

Nicolas Gagnon a réussi le jeu blanc devant le filet des siens.

L'équipe disputera maintenant ses quatre derniers matchs de la saison régulière à Timmins ce samedi et à Schumacher dimanche.

Quant aux séries éliminatoires, elles se tiendront sous forme de tournoi du 21 au 23 mars.

Le tournoi des champions NOHA M18 aura lieu à New Liskeard/Haileybury du 4 au 6 avril prochain.



ÉCOUTEZ CINN 91,1 EN DIRECT : CINN911.COM
LA BARRE RADIO EST AUSSI DISPONIBLE SUR LENORD.CA

Toujours au 17^e rang des 20 meilleurs clubs junior A au Canada

Par Gilles Péloquin

Forts d'une séquence fulgurante au cours de laquelle ils n'ont perdu que deux fois en plus de trois mois, les Nationaux de Rockland (CCHL) sont de retour au premier rang du classement des 20 meilleurs de la Ligue canadienne de hockey junior (CJHL) cette semaine.

En tant que vainqueur de la saison régulière de la Ligue de hockey du Centre du Canada, Rockland affiche un solide bilan global de 44-6-1-0.

Au deuxième rang se trouvent les Golden Hawks de Trenton (OJHL), qui ont obtenu la première place des prochaines séries éliminatoires

de la Ligue de hockey junior de l'Ontario. Trenton a terminé premier parmi les 24 équipes de l'OJHL, avec un bilan de 47-6-2-1.

Au troisième rang de cette liste, compilée par un service de dépistage indépendant, c'est le Blizzard d'Edmundston (MHL). S'étant assuré la première place de

la Ligue de hockey des Maritimes, Edmundston a été solide jusqu'en 2024-2025, présentant une fiche de 42-6-1-1.

Les Flyers de Leamington (OJHL) arrivent au quatrième rang cette semaine. En remportant leur conférence et terminant deuxième au classement général de l'OJHL, Leamington présente un bilan de 45-7-3-1 à l'approche des séries éliminatoires.

Les Mustangs de Melfort (SJHL) complètent le Top 5. En tant que favoris de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan, les

champions en titre de la SJHL brillent également cette saison avec un bilan de 41-7-0-2.

Deux équipes de la LHJNO sont toujours dans ce Top 20 hebdomadaire et il s'agit des champions de la saison régulière, les Cubs de Sudbury, qui glissent cette semaine du 4^e au 7^e rang ainsi que nos LUMBERJACKS qui ne bougent pas, car ils ne perdent pas : ils restent actuellement au 17^e rang avec encore deux semaines d'activités au hockey junior A canadien.

Deux joueurs des Lumberjacks «nominés» en février dans le circuit Mazzuca

Par Gilles Péloquin

La Ligue de hockey junior du Nord de l'Ontario a annoncé que l'attaquant Tyler Patterson (Lumberjacks de Hearst); le défenseur Adam Shillinglaw (Lumberjacks de Hearst); le gardien Noah Metivier (Soo Thunderbirds) et la recrue Mattis Lafond (Beavers de Blind River) ont été nommés respectivement attaquant, défenseur, gardien de but et recrue du mois de février 2025.

TYLER PATTERSON

ATTAQUANT : Tyler Patterson, Lumberjacks de Hearst – Menant l'offensive de tous les patineurs de la NOJHL, le joueur de 20 ans, originaire de Newcastle en Ontario, a mené la charge au chapitre des buts et des points avec respectivement huit et 18. Il a également terminé deuxième au chapitre des passes décisives avec 10.

De plus, en février, Patterson a atteint le plateau des 100 buts au cours de son passage dans la ligue, tout en terminant le mois sur une séquence de huit matchs avec au moins un point et en se rapprochant de la troisième place au classement des buteurs de la


NOJHL pour 2024-2025.

En atteignant 60 points ou plus pour une troisième année consécutive, Patterson n'a besoin que de trois points supplémentaires pour établir un sommet personnel en une saison de 66 points.

Mention honorable : Mathieu Comeau, Lumberjacks de Hearst et Nolan Newton, Cubs de Sudbury

ADAM SHILLINGLAW

DÉFENSEUR : Adam Shillinglaw, Lumberjacks de Hearst – En neuf matchs joués, Shillinglaw a marqué quatre fois et a aidé à en préparer huit autres dans le cadre d'un mois 6-2-1-0 pour les Lumberjacks, qui sont restés invaincus lors de leurs six derniers matchs.

			
Tyler Patterson	Adam Shillinglaw	Noah Metivier	Mattis Lafond
FORWARD	DEFENCEMAN	GOALTENDER	ROOKIE
			
Joueurs de février dans la LHJNO			
Photo : Lumberjacks/web			

Le joueur de 20 ans, originaire de New Liskeard en Ontario, mène tous les défenseurs de la NOJHL en termes de production offensive, tout en affichant une moyenne de plus d'un point par match, avec 53 en 46 matchs. Il est également le meilleur défenseur de tous les matchs avec quatre buts gagnants. Adam Shillinglaw entre en mars à deux matchs de la barre des 200 dans sa carrière et n'a besoin que de trois points pour atteindre 150 au total. C'est la deuxième fois cette saison qu'il est élu le joueur défensif du mois après novembre 2024.












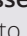
Mention honorable : Mason Chitaroni, Cubs de Sudbury et AJ Saadeh, Beavers de Blind River

GARDIEN DE BUT : Noah Metivier, Soo Thunderbirds – Partageant la tête de la ligue au chapitre des victoires en février avec quatre, le double joueur le plus utile des séries éliminatoires de la LHJNO est en pleine forme, aidant son équipe de Sault Ste. Marie à se qualifier pour les séries éliminatoires. Parmi les efforts de Metivier, il a enregistré un pourcentage d'arrêts de 0,932 pour la période ainsi que 41 arrêts lors d'une

victoire contre le Grand Sudbury, en tête, le 15 février. Au cours de sa dernière année au hockey junior A, ses 72 victoires en carrière constituent le plus grand nombre de victoires pour un gardien de but de la NOJHL depuis le début de la campagne 2018-2019.

Mention honorable : Owen Bonthuis, Lumberjacks de Hearst et Karsen Chartier, Cubs de Sudbury

RECRUE DU MOIS : Mattis Lafond, défenseur des Beavers de Blind River – Originaire de Scarborough en Ontario, Lafond, âgé de 17 ans, a contribué aux deux extrémités de la patinoire tout en montrant son courage pour Blind River dans toutes les situations. En sept apparitions en février, le défenseur des Beavers a récolté autant de points, tous étant des passes décisives. Actuellement en tête de tous les défenseurs recrues de la ligue en termes de points marqués et d'aides jusqu'à présent cette saison, Lafond a 29 points à son actif sur un but, tout en ayant contribué à 28 autres. **Mention honorable :** Kaden Wicklander Paper Kings d'Espanola et Hunter Vilanez des Rapids de French River

Selon la LHJNO, 6 mars 2025		GP	W	L	I	OTL	PTS	OTW
1	 xz - Greater Sudbury Cubs	49	41	6	1	1	84	3
2	 x - Hearst Lumberjacks	48	36	10	1	1	74	4
3	 x - Blind River Beavers	50	33	13	2	2	70	3
4	 x - Soo Eagles	49	32	14	0	3	67	3
5	 x - Timmins Rock	48	30	15	2	1	63	0
6	 x - Soo Thunderbirds	50	25	22	1	2	53	3
7		48	21	22	0	5	47	1
8		49	19	26	3	1	42	1
9		48	19	26	1	2	41	3
10		48	16	29	1	2	35	1
11		47	7	36	1	3	18	0
12		52	7	44	1	0	15	1

Classement actuel de la saison régulière 2024-2025

Photo : Capture d'écran - Lumberjacks/web

SAVIEZ-VOUS QUE...

sur VOS LUMBERJACKS

Par Gilles Péloquin

La saison 2024-2025 tire déjà à sa fin, nous en sommes dans le 7^e mois d'action et VOS Lumberjacks vont cette fin de semaine disputer leurs trois dernières joutes sur la route avant de conclure avec un 52^e et dernier match au calendrier régulier du circuit Mazzuca le vendredi 14 mars prochain à 19 h 30 au Centre récréatif Claude-Larose contre le Rock de Timmins.

Jusqu'ici en saison 2024-2025 à domicile devant les partisans, en 25 parties, l'équipe de Marc-Alain Bégin présente une fiche de 19 gains contre seulement six échecs pour une moyenne de ,760. D'autre part, sur les glaces adverses dans la LHJNO, jusqu'ici en 23 sorties, les Jacks ont une fiche de 17 victoires contre seulement cinq défaites et une joute nulle donnant une moyenne d'efficacité de ,739.

La fiche actuelle de 36 gains contre 10 défaites, une défaite en tirs de barrage et une nulle place les Jacks au deuxième rang de la ligue avec leurs 74 points. Ils sont derrière les champions en titre, les Cubs de Sudbury, devant les Beavers de Blind River et les Soo Eagles qui bataillent pour le 3^e rang ainsi que le Rock de Timmins au 5^e échelon qui ont une moyenne de ,750.

Les Lumberjacks forment aussi la meilleure équipe offensive de la LHJNO après 48 des 52 joutes de la saison régulière, avec 241 buts marqués comparativement à 231 pour Sudbury et 200 aux Soo Eagles, ce qui donne une moyenne de 5,02 buts par match marqués par les locaux.

Défensivement, le duo Boivin et Bonthuis a conduit l'équipe de Marc-Alain Bégin au 5^e rang des 11 clubs en action dans le circuit Mazzuca, avec 148 buts alloués en 48 sorties et une moyenne de 3,08 buts par match, loin des meneurs, les Cubs de Sudbury, au 1^{er} rang avec seulement 104 filets accordés aux adversaires en 48 joutes et une moyenne de 2,16 buts/partie. Les Soo Eagles et le Rock de Timmins suivent ex aequo au deuxième rang avec 128 buts accordés, devant les Beavers de Blind River avec 139 au 4^e rang jusqu'ici cette saison.

Autre fait d'armes de VOS Jacks : c'est l'équipe la moins punie de la ligue avec seulement 501 minutes

« au cachot » après 48 joutes, une moyenne de 10,4 minutes/match devant Timmins (533 minutes), Powassan (560 minutes), les Soo Eagles (573 minutes), et au 5^e rang les Gold Miners de Kirkland Lake (583 minutes). Les champions de la saison régulière, les Cubs de Sudbury, sont aussi loin qu'au 8^e rang sur les 11 clubs avec 641 minutes de punition, et le club le plus puni cette saison est Espanola avec 833 minutes, une moyenne de 17,1 minutes par partie.

À moins d'un changement majeur d'ici le 14 mars prochain, il y a de fortes possibilités que les Voodoos de Powassan affrontent, dans une première série éliminatoire, les joueurs de Marc-Alain Bégin au Centre Claude-Larose de Hearst le jeudi 20 mars pour le 1^{er} match d'une série quart de finale 4 de 7.

Dans les faits, si les séries éliminatoires 2025 commencent aujourd'hui, les Cubs de Sudbury (1^{er}) recevraient les Paper Kings d'Espanola (8^e) pour une série quart de finale 4 de 7; les Lumberjacks seraient les hôtes du club de 7^e position, soit les Voodoos de Powassan; les Beavers de Blind River (3^e) recevraient les Soo Thunderbirds (6^e); et les Soo Eagles (4^e) accueilleraient le Rock de Timmins (5^e).

Il est bon de noter que d'ici la fin de la saison régulière 2024-2025 avec encore trois, quatre ou cinq joutes selon les équipes, les positions 3^e et 4^e au classement général, tout comme les 8^e et 9^e peuvent changer et il faudra attendre au dernier match de la saison régulière, soit le dimanche 16 mars entre Espanola à Powassan (19 h) pour connaître véritablement les « acteurs » de la première série éliminatoire quart de finale 4 de 7 dans le circuit Mazzuca.



Défensivement, le duo Boivin et Bonthuis a conduit l'équipe de Marc-Alain Bégin au 5^e rang des 11 clubs en action dans le circuit Mazzuca. Photo : Lumberjacks/web

Les TROIS ÉTOILES de la 24^e semaine d'action dans la LHJNO



Par Gilles Péloquin

La Ligue de hockey junior du Nord de l'Ontario a annoncé ce lundi que l'attaquant Nolan Newton (Cubs de Sudbury), le gardien de but Mason Janicki (Gold Miners de Kirkland Lake) et le défenseur John Adlys (Storm d'Iroquois Falls) ont été nommés les trois étoiles de la 24^e semaine d'action se terminant le dimanche 2 mars.

1^{re} ÉTOILE

Nolan Newton, attaquant des Cubs de Sudbury : Parmi les 15 performances à plusieurs points réalisées jusqu'à présent en 2024-2025 par le produit de French River, âgé de 19 ans, deux d'entre elles ont eu lieu la semaine dernière, aidant Sudbury à décrocher le titre de la saison régulière. Cela comprenait une soirée de trois passes décisives lors d'une victoire à domicile contre les Rapids ainsi qu'un but et une aide sur le but gagnant lors d'une victoire à l'extérieur contre les Soo Eagles. Avec une moyenne de points par match de 2,05, la meilleure de la ligue, Newton en a marqué 45 au total en 22 matchs jusqu'à présent cette saison, au cours d'une campagne pendant laquelle il n'a été tenu à l'écart de la feuille de match qu'une seule fois.

2^e ÉTOILE

Mason Janicki, gardien des Gold Miners de Kirkland Lake : Après deux départs sans défaite au cours de la dernière semaine, Janicki a enregistré une victoire et un match nul pour les Gold Miners. Le gardien de 17 ans, originaire de Milton, en Ontario, a arrêté 40 tirs lors d'une victoire à Powassan, puis en a repoussé 48 autres alors que Kirkland Lake luttait pour un match nul de 2-2 contre Espanola.

Le solide travail de Janicki entre les poteaux lui a permis d'enregistrer un pourcentage d'arrêts de 0,935.

3^e ÉTOILE

John Adlys, défenseur du Storm d'Iroquois Falls : Menant tous les défenseurs de la LHJNO avec quatre points, Adlys a marqué un point décisif dans une victoire bien nécessaire pour le Storm samedi dernier. En marquant deux fois et en effectuant deux autres passes décisives, le défenseur de 17 ans, originaire de Waterloo en Ontario, a obtenu le meilleur total de points en carrière lors du match contre les Paper Kings. Adlys entame la nouvelle semaine sur une séquence de quatre matchs consécutifs avec au moins un point et se hisse dans le Top 10 des meilleurs marqueurs parmi les défenseurs débutants.

AUCUN JOUEUR des LUMBERJACKS dans les trois étoiles cette dernière semaine, mais mention honorable à l'attaquant Damien Bourdon-Lemoyne avec une soirée de deux buts, ainsi qu'au défenseur et capitaine Adam Shillinglaw pour sa performance de trois points, dont deux buts dans la victoire de 7 à 4 vendredi soir dernier (28 février) face aux Paper Kings d'Espanola au Centre récréatif Claude-Larose de Hearst.

Le Nord est disponible peu importe où vous êtes!

www.lenord.ca



19^e gain à « la maison » cette saison, en 25 parties, 7 à 4 contre Espanola

Les Lumberjacks ont obtenu deux buts, dont le but gagnant, de leur capitaine Adam Shillinglaw pour les Paper Kings d'Espanola dans un match de la Ligue de hockey junior du Nord de l'Ontario, vendredi dernier, au Centre récréatif Claude-Larose devant 554 partisans.

Par Gilles Péloquin

Il s'agissait d'une 19^e victoire cette saison en 25 parties dans le circuit Mazzuca devant les partisans à domicile, deuxième meilleure fiche de la LHJNO derrière les Cubs de Sudbury.

Profitant d'un revirement sur le territoire de Hearst, Jack Anderson d'Espanola a tiré un revers cadré qui a été arrêté par Alexandre Boivin, mais Anderson a été rapide pour récupérer le rebond et marquer son 18^e but de la saison, sans aide. Cela a également prolongé la séquence de points consécutifs d'Anderson à neuf.

Les protégés de Marc-Alain Bégin ont dirigé pas moins de 23 tirs dans cette première période sur le gardien Connor Hatfield, « intraitable » devant le filet des Paper Kings. Revenant pour égaliser tôt dans la deuxième période, à 2:43, Tyler Patterson des Lumberjacks a réussi à envoyer une passe tournante de Mathieu Comeau au-dessus d'un Connor Hatfield étendu dans le filet des Paper Kings pour son 27^e but de la saison. Grâce à ce but, les deux joueurs (Patterson et Comeau) ont désormais gravé leur nom sur la feuille de match lors de huit sorties consécutives.

Puis, à 6:08, Ty McKay a dirigé une passe parfaite vers Damien Bourdon-Lemoyne qui trompait la

vigilance du cerbère Hatfield avec son 18^e filet de la saison et les locaux prenaient les devants dans le match, 2 à 1. Moins d'une minute plus tard, Espanola a répliqué en égalisant grâce à Kaden Wicklander qui a pris une passe transversale d'Atley Gringorten et a rapidement inscrit son 18^e but de la campagne en trompant la vigilance du gardien Alexandre Boivin des Lumberjacks. Les visiteurs ont ensuite repris l'avantage de deux filets, grâce à un effort en infériorité numérique qui a vu Grant Booth se frayer un chemin sur l'aile droite et, tout en entrant en zone locale, a réussi à glisser le disque sous Alexandre Boivin pour son 11^e de la saison.

Continuant à échanger des points, le capitaine Adam Shillinglaw a envoyé Bourdon-Lemoyne foncer sur le côté droit où il a mystifié le gardien d'Espanola avec son deuxième but de la période, son 19^e de la saison, et l'égalité persiste à nouveau : c'est 3 à 3. Pour couronner la séance de six buts, Aiden Kalin (24^e but) a capté une passe de Bronson Babyak, portant le score à 4-3 pour la troupe de Marc-Alain Bégin après 40 minutes de jeu.

Au troisième tiers, un cadeau des Jacks en zone « payante » a aidé Espanola à égaliser avec 7:40 à jouer, ce qui a permis à Jason Galante de remettre la rondelle à Grant Booth, qui a marqué son deuxième but de la soirée (12^e) avec un tir du poignet précis qui a surpris le gardien des Jacks, Alexandre Boivin.

Cependant, une belle montée sur la glace du défenseur étoile de février dans la LHJN, Adam Shillinglaw, a généré le « but gagnant » à la 14^e minute de jeu avec son 18^e filet de la saison sur des aides de Chase Thompson et Liam Boswell; le score était 5 à 4 pour les Jacks.

Les Lumberjacks ont ensuite assuré leur triomphe profitant d'une paire d'efforts en infériorité numérique et dans un filet désert

grâce aux bâtons de Ty McKay à 17:48 avec son 10^e filet de l'année et à 18:20, dans un autre filet désert, s'ajoute le 19^e de la campagne du capitaine Adam Shillinglaw (deuxième but de la période) pour conclure le match 7 à 4 pour les locaux à la grande joie des spectateurs au Centre récréatif Claude-Larose.

DANS LE VESTIAIRE...

Les locaux ont dirigé pas moins de 58 rondelles sur le gardien des Paper Kings tandis qu'eux n'ont lancé que 28 fois sur le filet d'Alexandre Boivin. Ce fut un match dénudé de rudesse avec seulement sept pénalités mineures, et aucun but marqué sur les jeux de puissance par les deux équipes : (0 en 4) Espanola et (0 en 3) Lumberjacks. Les trois étoiles de la rencontre signées CINN FM, votre radio sports à Hearst : le défenseur étoile Adam Shillinglaw (2b-1a), l'attaquant Damien Bourdon-Lemoyne (2b) et le gardien des Paper Kings, Connor Hadfield, qui a été « bombardé » de 56 tirs et ne cédant que cinq fois durant ce match.

EN PROLONGATION...

Les protégés de Marc-Alain Bégin terminent un mois de février « en force » avec une fiche de six gains contre deux défaites et une joute nulle en neuf parties, pour une récolte de 13 points de classement sur 18. En 2025 à ce jour (janvier et février) pour 17 parties dans la LHJN, les Jacks ont un dossier de 12 triomphes contre seulement quatre échecs et une nulle pour « une récolte » de 25 points sur une possibilité de 34.



Connor Hatfield, « intraitable » devant le filet des Paper Kings
Photo : Lumberjacks/web

PROCHAINS MATCHS DES LUMBERJACKS...

Les locaux vont disputer cette fin de semaine leurs trois derniers matchs de la saison régulière sur la route en visitant tour à tour ce vendredi 7 mars, au Pullar Stadium, les Soo Eagles à 19 h 30, puis le lendemain samedi 8 mars ils ont rendez-vous au Blind River Community Centre pour faire face aux Beavers à 19 h 30 et finalement le dimanche 9 mars au John Rhodes Community Centre ils affronteront les Soo Thunderbirds à 14 h.

Il ne restera plus qu'un seul match à la saison 2024-2025 de 52 parties, soit le rendez-vous au Centre récréatif Claude-Larose de Hearst le vendredi 14 mars à 19 h 30 contre le Rock de Timmins avant d'entreprendre, à la « maison », les éliminatoires 2025 le jeudi 20 mars prochain dans une série quart de finale 4 de 7.



Ce fut un match dénudé de rudesse. Photo : Lumberjacks /web



Les protégés de Marc-Alain Bégin terminent un mois de février « en force ». Photo : Lumberjacks/web

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ.

Visitez-nous à notre nouvelle adresse :
1020, rue Front, Hearst, ON
705-362-8898



**H&R
BLOCK®**